

## BESOIN D'UNE HYPOTHÈQUE ?

CONTACTEZ-NOUS

### BADRE IZOUGGAGHEN

Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé

Cell.: 514 991-7738

Courriel : badre@mtgcentr.com  
514-990-0391  
10345 Papineau suite 220,  
Montréal, QC, H2B 2A3



Une façon intelligente d'obtenir une hypothèque




**IqamaFinder**  
www.iqamafinder.com

DISPONIBLE SUR  


VOTRE PUB ICI

Pour un prix minimum et une portée maximum

-----  
Appelez au  
514-576-9067

# SPÉCIAL COP22

## MOBILISATION GÉNÉRALE CONTRE LES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

(Pages 15 à 21)

### À LIRE AUSSI DANS CE NUMÉRO

**D'UN CONTINENT À L'AUTRE**  
'Le climat est une chose trop sérieuse pour être confié aux seuls politiciens.' (Page 3)

**UN MOIS AU CANADA**  
Plan d'immigration du Québec pour 2017 et orientations ... (Pages 4 et 5)

**UN MOIS EN AFRIQUE**  
La percée diplomatique et économique marocaine en Afrique de l'Est (Pages 9 à 11)

**ASSOCIATIONS EN ACTION**  
(Pages 20 et 22)

Photo DR



**DALMA**  
immigration

Division de  
BERTRAND, DESLAURIERS  
AVOCATS

Avocats spécialisés en droit de  
l'immigration depuis plus  
de 30 ans

Compétence, intégrité et expérience à votre service depuis 1983

- \* Résidence permanente
- \* Travailleurs qualifiés;
- \* Regroupement familial;
- \* Gens d'affaires;
- \* Litige suite à refus ou problèmes liés à l'immigration

**Évaluation en ligne gratuite!**

Adresse: 83, St-Paul Ouest, (La Caserne),  
Montréal (Qc) H2Y 1Z1 Canada.

Courriel: dalma@bdia.ca  
Tél.: (514) 982-9584 Fax: (514) 982-0895

www.dalma.ca



**LE SPÉCIALISTE  
DES VOYAGES  
DE LA OMRA  
ET DU HAJ**

Alger - Tunis - Casa Liban - Afrique - Europe - Forfait Sud

**مايسترو VOYAGES MAESTRO سفريات**

9150, L'Acadie, Suite 203, Montréal (Qc) H4N 2T2 Infos sans frais : 1.888.485.0444

**Tél. 514 381-1999**



**Toufic Sleiman**  
Propriétaire

نرحب بجميع الجاليات العربية والمغربية و نؤمن لهم أفضل الخدمات بأحسن الأسعار

Le changement climatique en toute simplicité...

## "Le climat est une chose trop sérieuse pour la confier aux seuls politiciens."



Par Abderrahman El Fouladi

Ce fut en 1887, que Clémentine Clémentine, alors député, aurait lancé en pleine assemblée nationale, et en face d'un certain général Boulanger ministre de la guerre, sa fameuse diatribe "La guerre est une chose trop grave pour être confiée à des militaires". Et s'il était de ce monde 130 ans plus tard, il se serait peut-être insurgé contre son propre clan (celui des politiciens) pour s'écrier que "Le climat est une chose trop sérieuse pour la confier aux seuls politiciens."

Car ce serait à cause des calculs politiques terre-à-terre que la planète en serait arrivée là; car il y aurait eu des politiciens qui auraient cédé à des lobbys croyant qu'on peut régler la température de la planète comme on réglerait la température de son four; laissant cette température monter juste ce qu'il faut pour profiter des effets bénéfiques des gaz à effet de serre; Puis arrêter ensuite !

### L'appât du gain

Et pour cause ! Le dioxyde de carbone (qui représente près de 70% des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique) a un effet fertilisant et augmente le rendement de certaines cultures !

De son côté, le développement économique est hélas (presque toujours) intimement lié à l'utilisation

des combustibles fossiles ainsi qu'à certaines pratiques agricoles et industrielles responsables de l'émission de l'extrême majorité des gaz à effet de serre anthropiques;

Par ailleurs, le réchauffement de la planète pourrait permettre d'ouvrir de nouvelles routes navigables plus économiques (entre l'Europe et l'Asie), faciliter l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers en mer et permettre l'exploitation des richesses minières; le tout dans le nord et dans les régions arctiques.

### La question à 3° Celsius

Que ferait un politicien devant tous ces avantages ? Lui qui justement s'est fait élire en promettant d'éradiquer le chômage, créer des richesses et faire vivre son électorat dans un paradis sur terre ? Certainement pas une prêche pour un retour à l'ère préindustriel !

Il semblerait donc que les politiciens dans certains pays "sont plus préoccupés par la gestion future des retombées positives des changements climatiques que par des politiques visant à en diminuer l'ampleur ou à s'y adapter. Sinon comment expliquer les maigres résultats obtenus par toutes ces conférences des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ?"

### À qui confier donc le Climat, M. Clemenceau ?

À vos amis militaires ? Surtout pas; car ils seraient tentés de neutraliser la "cible" à coup de hausse du ni-

veau moyen de la mer, de sécheresse et de désertification. Et comme les foyers "terroristes" se trouvent (comme par hasard) dans les zones qui seront affectées le plus par ces aléas climatiques, il y aurait à parier que certaines États-majors seraient tentés par l'aventure.

Mais blague mise à part, il serait temps de soustraire, au seul contrôle politique, un phénomène qui se déplace librement dans l'espace "au gré des vents" sans respect des frontières ni des conventions humaines.

D'où le rôle de la société civile (de plus en plus présente dans les conférences des parties (COP) de la CCNUCC et qui le sera encore davantage durant la COP22 de Marrakech) pour éduquer les citoyens afin qu'ils puissent ramener les politiciens à la raison. Car ce sont les citoyens qui font les politiciens... car les politiciens ne sont que le reflet de leur électorat.

Et le défi majeur pour la société civile serait d'abord de décontaminer les esprits des préjugés et des idées préconçues. Et cela ne va pas être facile. Un exemple tout simple : Si on pose la question "Qui du chinois ou du canadien contribue le plus au réchauffement de la planète?" . Il y a des fortes chance de recevoir comme réponse : Le chinois ! . Or le chinois n'émet que 7,4 tonnes/an de gaz à effet de serre... alors que le canadien en émet 15,7/tonne/an.

© Une production

**LES ÉDITIONS  
MAGHREB CANADA**

"D'un Continent à l'autre"

www.maroc-canada.ca

ou

www.maghreb-canada.ca

**ISSN 1708-8674**

**Dépôt légal: 2550843**

**DIRECTEUR DE  
PUBLICATION**

**Abderrahman EL FOULADI**  
elfouladi@videotron.ca  
Tél: 514-576-9067

**INFORMATION / PUBLICITÉ**

**Tél : 514-576-9067**  
info@maghreb-canada.ca

**CHRONIQUEURS**

Pr. Abdelfettah El Fatin.  
(Maroc)

Dr Mraizika Mohammed,  
(France)

Yassine El Fouladi, B.Sc. (Canada)  
Mustapha Bouhaddar, Écrivain  
(France)

**ÉDITORIALISTE**

A. El Fouladi

**IMPRESSION:**

**Hebdo Litho, Saint-Léonard  
(Montréal)**

**M**aghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Québec (Canada), depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul de sa catégorie à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), depuis sa fondation en juillet 2003.



Plan d'immigration du Québec pour 2017 et orientations de la planification pluriannuelle

# Des orientations stratégiques qui s'appuient sur un large consensus selon le communiqué du ministère

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017 dévoilé le 27 octobre dernier par la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, M<sup>me</sup> Kathleen Weil, concrétise les objectifs de la grande réforme de l'immigration que mène le gouvernement pour favoriser l'intégration rapide, en français, des personnes immigrantes au marché du travail. Le Plan précise les niveaux et la composition de l'immigration qui sera admise au Québec et a fait l'objet d'un large consensus lors d'une consultation qui s'est tenue à l'Assemblée nationale en août dernier.

## Des orientations stratégiques pour l'économie du Québec

« Les orientations que j'ai dévoilées aujourd'hui sont stratégiques pour l'économie du Québec. En augmentant la part de l'immigration économique, en favorisant la sélection d'un plus grand nombre de candi-

dates ayant un profil recherché sur le marché du travail et en misant sur le potentiel des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires déjà sur notre territoire et dont l'intégration est bien amorcée, nous soutenons la croissance de nos entreprises et contribuons de façon importante au dynamisme de nos villes et de nos régions », a déclaré M<sup>me</sup> Weil.

## Une immigration qui contribue à la vitalité du français

Par la sélection de personnes jeunes, qualifiées et qui connaissent le français, ainsi que par une offre de francisation bonifiée, le gouvernement s'assure que l'immigration contribue à la vitalité du français.

Grâce à une offre élargie de francisation à temps plein, à temps partiel, en ligne et en milieu de travail, le gouvernement est en action afin de joindre les personnes immigrantes qui ne connaissent pas le français à leur arrivée. De nouveaux services ont d'ailleurs été ajoutés ou le

seront prochainement, notamment l'enrichissement de la francisation à visée professionnelle et l'accès des cours de français en ligne aux étudiants étrangers et aux travailleurs temporaires. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) mène aussi, depuis l'été 2016, une campagne pour promouvoir les services en francisation offerts gratuitement.

Il est à souligner que le gouvernement a investi cette année des sommes supplémentaires totalisant près de 31 millions de dollars en francisation, concrétisant son engagement à répondre adéquatement aux besoins variés et évolutifs des personnes immigrantes.

## Création d'un comité interministériel sur l'intégration

Afin d'assurer un accompagnement continu des personnes immigrantes, de l'étranger jusqu'à leur insertion en emploi au Québec, le gouvernement créera un comité interministé-

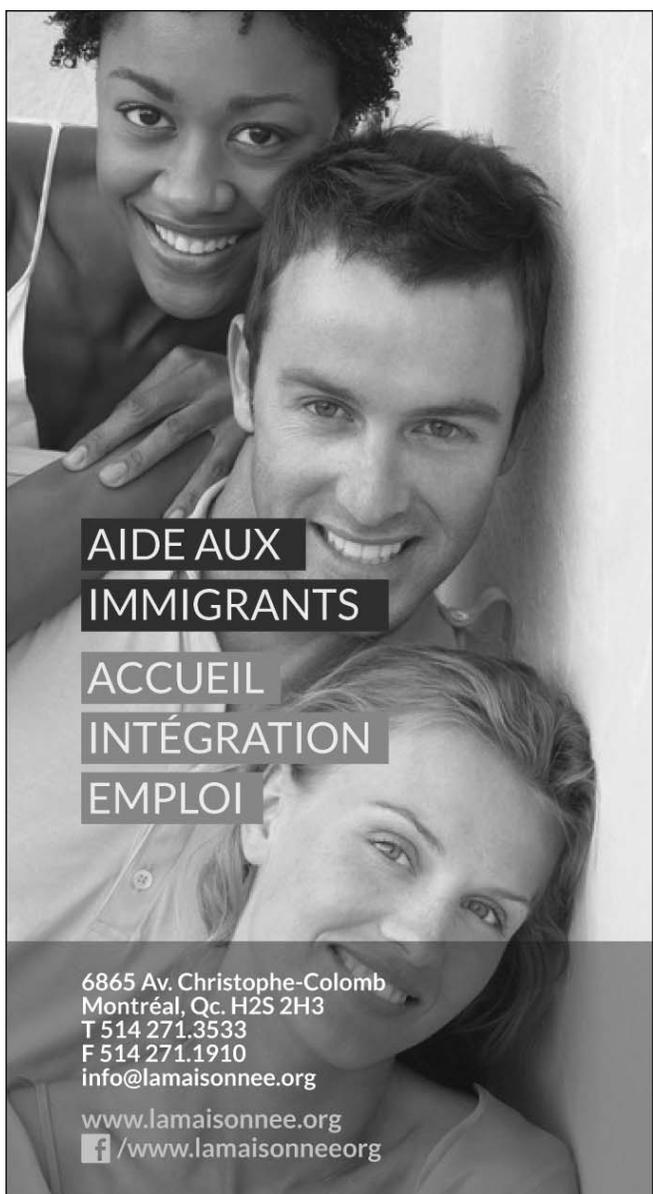
riel ayant pour mission d'améliorer la coordination, la continuité et l'efficacité de l'offre de services destinés aux personnes immigrantes.

Le mandat et la composition de ce comité feront l'objet d'une annonce publique dans les prochaines semaines.

## Les objectifs d'admission en 2017

L'année 2017 représente la première phase de la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*. C'est une période que la ministre a qualifiée de transition importante alors que l'impact de plusieurs mesures présentement en cours commencera à se faire sentir. En 2017, le Québec devrait accueillir environ 51 000 personnes immigrantes, ce qui est conforme aux orientations pour la période 2017-2019. La répartition de ces admissions dans les différentes catégories d'immigration devrait encore être

*À suivre : Page 5*



AIDE AUX  
IMMIGRANTS  
ACCUEIL  
INTÉGRATION  
EMPLOI

6865 Av. Christophe-Colomb  
Montréal, Qc. H2S 2H3  
T 514 271.3533  
F 514 271.1910  
info@lamaisonnee.org  
www.lamaisonnee.org  
f /www.lamaisonnee.org



DES SERVICES GRATUITS  
POUR IMMIGRANTS DEPUIS 35 ANS.

### SERVICE ACCUEIL ET INTÉGRATION

- Information et orientation dans le processus d'immigration, d'installation et sur les démarches à entreprendre auprès des instances de l'immigration
- Écoute et soutien
- Information sur la recherche de logement
- Cours de français pour nouveaux arrivants
- Cours d'anglais pour résidents permanents en recherche d'emploi
- Lutte à la discrimination et défense des droits
- Aide alimentaire, groupes d'achats et informations sur la saine alimentation
- Bienvenue la famille dans le quartier Rosemont La Petite-Patrie
- Soutien aux jeunes
- Déclarations de revenus
- Assermentations
- Bénévolat, activités socioculturelles
- Autres services en lien à l'immigration et l'intégration

### SERVICE EMPLOYABILITÉ

- Services d'aide à l'emploi (SAE): Spécialisés, à la carte et selon les besoins ciblés
- Rencontres individuelles : Évaluation des besoins et orientation professionnelle
- Ateliers de recherche d'emploi
- Information sur le marché du travail et traitement des offres d'emploi
- Préparation de CV par compétences, par potentiel et par cible
- Simulation et préparation aux entrevues d'embauche
- Assistance dans les démarches de reconnaissance des acquis professionnels et académiques hors Québec
- Choix de carrière et de formation professionnelle
- Rencontres avec les employeurs, sessions d'information et réseautage professionnel
- Visites d'exploration et d'observation dans les industries et les entreprises
- Placement en emploi et maintien durable en emploi

Suivez-nous pour nos ateliers d'emploi et autres activités d'accueil et d'intégration



NOUS AVONS 35 ANNÉES D'EXPÉRIENCE  
EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

NOUS ACCUEILLONS PLUS DE 10 000  
PERSONNES CHAQUE ANNÉE

Plan d'immigration du Québec pour 2017 et orientations de la planification pluriannuelle

# Des orientations stratégiques qui s'appuient sur un large consensus selon le communiqué du ministère *(Suite page 4)*

influencée, en 2017, par l'engagement du Québec à accueillir un grand nombre de personnes réfugiées ainsi que par la décision du gouvernement fédéral d'accélérer l'admission des personnes visées par le regroupement familial.

Ainsi, l'immigration économique, composée principalement des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, devrait se situer entre 28 700 et 31 300 personnes, soit près de 6 nouveaux arrivants sur 10. La catégorie du regroupement familial prévoit entre 11 400 et 11 900 personnes, un niveau supérieur à celui prévu en 2016, et qui reflète la volonté du gouvernement fédéral dans ce domaine. Les prévisions concernant les personnes réfugiées et en situation semblable, qui devraient se situer entre 8 100 et 8 800, demeurent importantes, mais inférieures au nombre de personnes qu'on aura reçues d'ici la fin de l'année, notamment pour les per-

sonnes visées par le parrainage collectif.

## Orientations de la planification pluriannuelle et Plan d'immigration pour 2017

Les orientations en matière d'immigration pour la période 2017-2019 adoptées par le gouvernement sont :

1. Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années, puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 personnes en 2019;
2. Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période;
3. Augmenter à au moins 40 % en 2019 la proportion de personnes immigrantes de 18 ans et plus,

de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnées et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection, ou d'étudiant étranger;

4. Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission;
5. S'assurer que la proportion des candidates et candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %;
6. Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions;
7. Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territo-

riaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire;

8. Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français;
9. Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017 est disponible sur le site Web du MIDI : [www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2017.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2017.pdf).

Source : TELBEC

Première consultation téléphonique gratuite

**Me Nawal Benrouayene**   
(Avocate-Lawyer)

Tél.: 450-396-4004 ou 514-699-1888  
[info@benrouayene-avocat.com](mailto:info@benrouayene-avocat.com)  
<http://www.benrouayene-avocat.com>

1384. boulevard Jean-Talon Est, #204, Montréal (Métro Fabre)  
45 place Charles Lemoyne Bur. 104 Longueuil (Métro Longueuil)  
383, Cartier Ouest, Laval H7N 2K5

**ÉCOLE DE CONDUITE AMEL**

Reconnue par la SAAQ

Instructeurs qualifiés et expérimentés

Cours jour, soir, fin de semaine. Instruction en Français, Anglais ou Arabe

**Deux succursales pour mieux vous servir!**

6955, Bd Lacordère, suite 304  
Saint-Léonard, (QC) H1T 2K5  
Bus 32 et 353  
Tél.: (514) 510-0880

3300, Bd Rosemont, suite 100  
Montréal (QC) H1X 1K2  
Bus : 67, 197 et 467  
Tél.: (514) 729 6330

EXAMEN

Nous louons les Voitures  
(Automstiques / manuelles)  
pour l'examen



De la part de M. Hakam Hmiddouch Président et CEO de MABI GROUPE

## .Chers compatriotes,

Faisant suite à la réflexion proposée en ce qui concerne la réorganisation statutaire de notre diaspora, je reviens rappeler les défis que nous vivons et ceux qui s'offriront à l'avenir.

Je crois savoir que vous êtes au courant des lois et règlements que le gouvernement marocain a promulgué concernant les avantages, les soutiens et la relation avec les organisations associatives des immigrants marocains à l'étranger. Il en résulte du plan global - mis en œuvre - que les conditions d'acceptation et de reconnaissance des associations, représentatives des Marocains immigrés, connaîtront une analyse très approfondie des compositions de chaque

groupement compte tenu des objectifs, des programmes et perspectives tracés de chaque genre d'association.

Il va de soit qu'une révision des dossiers des groupements déjà existants, sera de mise et que certainement un certain nombre de ces associations se verront écartées et privées des avantages et subventions qui leurs sont alloués.

Le but est donc clair : le Maroc aspire à faire affaire avec des associations sérieuses, crédibles et ayant des objectifs constructifs.

Les aspirations de la politique démocratique d'équité entre les sexes constituant la base d'une diplomatie parallèle servant de plateforme de trait d'union entre les civilisations des peuples sont très souhaitées et recommandées.

Comme je l'ai bien dit auparavant, les politiques ont changé en ce 21<sup>e</sup> siècle, et ce, à travers le monde. Le Maroc n'est pas en reste. Vous constatez bien ce qui se passe et se trame dans le pays, dont la transition, vers une politique saine, une économie prospère et une société civile solidaire grâce à la clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohamed VI. Par les actions qu'il mène le Maroc aspire à devenir un pays parmi ceux qui sont développés à l'horizon 2035 au plus tard. Pour ce faire il a besoin de ses fils dont nous sommes. D'autant plus que notre diaspora du Canada est reconnue par son niveau intellectuel et professionnel très développé; telle est la conviction et l'aveu des responsables gouvernementaux, suite au rendement de certains de nos compatriotes qui travaillent au Maroc comparés à leurs homologues marocains et étrangers.

Face à tout ce qui précède il ya lieu que nous prenions nos dispositions pour nous rassembler et nous réorganiser utilisant ainsi toutes nos forces vives du premier compatriote rivant aisément de ses hautes fonctions qu'elles quelles soient jusqu'au dernier ayant besoin d'aide et de soutien pour former des groupements spécifiques à chacune des disciplines, culturelles, professionnelles, commerciales médiatiques et estudiantines de manière à relever les défis - présents et à venir - que ça soit vis-à-vis de notre pays de résidence qu'à celui de notre origine.

L'appel est donc lancé à tous les compatriotes, et surtout à nos élites capables de nous encadrer et nous unir autour d'un idéal valablement reconnu et accepté par tous relativement à chaque type d'association dont il faut déterminer les critères et les objectifs.

L'implantation de ces associations qu'il faut réunir en une fédération représentative de notre diaspora ce verra appréciée par les gouvernements de notre pays d'accueil et constituera un interlocuteur avec qui il faut compter? à tous les niveaux de négociations et de revendications actuelles et avenir. Elle sera également un encouragement et un appui à certains de nos compatriotes qui désirent se lancer en politique communautaire, provinciale et fédérale.

Cette fédération - telle que nous l'envisageons - pourra faire des propositions sérieuses et crédibles à notre pays d'origine, et ce, pour des perspectives aidant à la modernisation, à la prospérité et à son avancement.

La facilitation de l'intégration de nos compatriotes qui aspirent à investir

ou à travailler dans le pays se trouvera possible, clairvoyante et coordonnée évitant ainsi les hésitations, les pertes de temps et les pertes dans les dédales administratifs.

Le fait d'être au diapason de l'ère nouvelle par notre organisation et l'utilisation des médias dont nous disposons actuellement (JOURNAUX - TÉLÉVISION) projettera l'image d'une diaspora - Marocaine, Maghrébine et Africaine - intelligente, soudée active, volontariste, ordonnée et participative à la vie publique.

Le positionnement sur l'échiquier politique que nous pouvons avoir nous épargnera la considération de la minorité visible dont nous sommes taxées et nous classera auprès des autres diasporas bien intégrées et respectées.

Je souhaite que cet appel soit entendu par tous et entraîne une dynamique appropriée pour participer sérieusement à cette réflexion en déclenchant les contacts entre tous les acteurs animés par l'idée et en la mettant en œuvre.

La sensibilisation de nos élites compatriotes est autant demandée qu'à mon sens, rien ne se réalisera sans eux. Nous devons profiter de leur savoir-faire, de leur position et de leur crédibilité, car c'est notre union qui fait notre force.

La rigueur, la discipline et les compromis sont la clef de notre réussite et c'est ce à quoi nous devons être tenus.

Dans l'attente de votre réaction que j'espère positive, nous conviendrons de la procédure à mettre en œuvre pour une éventuelle rencontre.

**Cette page est mise gracieusement à la disposition de nos lectrices et lecteurs.**

**Vous avez une Histoire personnelle, une plainte, une opinion qui vous tient à cœur et que vous voulez partager ?**

**Envoyez-nous votre texte par courriel à :**

**info@maghreb-canada.ca**

**Nous nous ferons un plaisir de vous publier.**

**(Maximum 1000 mots)**

## Interview MAP /A. El Fouladi

# La COP22, une nouvelle démonstration de l'engagement infaillible du Maroc en faveur de l'environnement et du développement durable.



Photo : Abderrahman El Fouladi animant l'une des sessions de la conférence "Territoires et changements climatiques" organisée par la Fondation de la Mosquée Hassan II, à Casablanca, (Maroc) . le 22 octobre 2016 (Voir les résumés de toutes les interventions dans cette conférence aux pages 17, 18 et 19)

L'organisation de la 22<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22), du 7 au 18 novembre prochain à Marrakech, est une nouvelle démonstration de l'engagement infaillible du Maroc en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable, a affirmé M. Abderrahman El Fouladi, climatologue maroco-canadien et fondateur de l'entreprise "Géo Planète Solutions Canada".

"L'organisation au Maroc de la COP22 vient consacrer et reconnaître de nouveau, si besoin est, l'engagement infaillible et les efforts considérables consentis par le Royaume pour la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique et la promotion du développement durable", a souligné M. El Fouladi dans un entretien accordé à MAP-Montréal.

Il a ajouté que la tenue sur le sol

marocain de cet événement planétaire, qui marquerait un "tournant crucial" dans les efforts de la communauté internationale pour l'opérationnalisation et la mise en application des dispositions de l'Accord de Paris, issu de la COP21, "démontre aussi la confiance et la grande estime dont jouit le Royaume à l'échelle mondiale dans le domaine écologique, en vue de contribuer à l'émergence d'une nouvelle économie verte favorisant une croissance propre".

### Concilier Développement et protection de l'environnement

Dans ce sens, il s'est félicité des actions d'envergure et des stratégies multidimensionnelles mises en œuvre par le Royaume pour la préservation de l'environnement et le développement de l'économie verte, sous le leadership visionnaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et ce, dans le cadre d'une approche inclusive en vue de concilier le déve-

loppement socio-économique que connaît le pays avec l'impératif de la protection de l'environnement, tout en veillant à renforcer la position du Royaume sur l'échiquier international, notamment en matière d'énergies renouvelables.

### Cap sur la Résilience et l'adaptation

"Si la COP21 a su, grâce à l'Accord de Paris qui entrera officiellement en vigueur le 4 novembre prochain, régler en grande partie le problème de l'atténuation, à travers notamment les engagements pris par les pays signataires pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables, elle a aussi mis la table, côté adaptation, pour la COP22, faisant de la conférence de Marrakech, à juste titre la Conférence de +l'action tous azimuts+ pour augmenter la résilience et permettre l'adaptation des systèmes, des écosystèmes et des êtres humains aux aléas climatiques", a-t-il expliqué.

M. El Fouladi a indiqué, par ailleurs, que l'organisation par le Maroc de cet événement majeur sera aussi l'occasion pour le Royaume d'être le porte-voix du continent africain et le défenseur de ses causes environnementales tout au long de sa présidence de cette Conférence pour une année, soulignant que le Royaume, fortement engagé en faveur du développement économique et social dans les pays africains et de la promotion de la coopération Sud-Sud, oeuvrera pour renforcer cette prise de conscience mondiale quant à la nécessité de poursuivre l'engagement collectif face au changement climatique et de mobiliser les moyens et fonds nécessaires devant aider les pays vulnérables d'Afrique et d'Amérique latine et les petits États insulaires à faire face aux aléas des dérèglements climatiques et réaliser ainsi le développement durable escompté.

"La Présidence marocaine de la COP22 sera toujours à l'écoute de

ses frères africains, et oeuvrera inlassablement à mettre en application avec eux les décisions très attendues de cette Conférence. Le Maroc sera, en effet, la figure de proue dans la préparation d'une action commune pour la prochaine COP23", a-t-il précisé.

### Mettre de l'avant la cause des "réfugiés climatiques"

Mais au delà des initiatives déjà au menu de cette COP22, il est fort souhaitable que les délégations participantes se focalisent aussi sur la question des "réfugiés climatiques", a-t-il insisté, soulignant la nécessité de la fédération des énergies de tous pour agir en faveur d'une "justice climatique" car le réchauffement planétaire provoque également des migrations qui engendrent plus de réfugiés que les guerres.

"Mon espoir est grand de voir, lors de cette COP22, le problème des migrations climatiques attirer davantage l'attention des États : Les pays les plus touchés par ce phénomène sont ceux qui sont les moins responsables du réchauffement de la planète", a-t-il soutenu.

Dans ce sens, M. El Fouladi a fait savoir que durant les décennies à venir, le Royaume, dernier rempart entre les migrations climatiques de l'Afrique subsaharienne et l'Europe, pourrait faire face à ce nouveau phénomène migratoire, d'où la nécessité d'identifier les stratégies et de mobiliser les moyens nécessaires pour faire face aux éventuels mouvements de masses des populations subsahariennes sous l'impact des changements climatiques.

"J'espère du fond du coeur que la COP22 de Marrakech entrera dans l'Histoire grâce, entre autres, à un accord ou ne serait-ce qu'une initiative sérieuse pour plaider la cause des migrants ou réfugiés climatiques", a-t-il souhaité en conclusion.

Propos recueillis par Hassan El Amri (MAP / Montréal)



## La (Haute) Commission des Marocains du Monde ou la (H)CMM La Commission qui pourrait faire économiser un milliard à la trésorerie publique et fera disparaître 2 institutions (CCME et Ministère chargé des MRE)



Par Abdelrhani Belhalloumi

**B**eaucoup de pays de par le monde ont recours à des commissions n'ayant pas vocation à se substituer à la démocratie représentative pour améliorer certains domaines publics. Exemple, la Commission nationale de la coopération décentralisée (espace de dialogue et de concertation) en France, la commission de participation citoyenne liée au concept de « politique d'engagement » en Allemagne, la Commission Marocaine d'Histoire militaire ou encore l'« Instance équité et réconciliation » au Maroc. D'où la demande pressante et légitime des MRE de mettre en place une commission souple, intègre, et capable de renforcer l'efficacité des processus organisationnels, instaurer une gestion moderne du dossier MRE, tout en faisant baisser les dépenses de l'Etat\*. Car, gérer autrement le dossier des Marocains du Monde avec plus d'efficacité et de responsabilité et en adoptant une nouvelle approche est une urgence réclamée par un public large.

Justement, le législateur marocain a été conscient, dès le début du processus constitutionnel moderne du Royaume, de l'importance vitale de la participation des Marocains du monde dans l'édification d'un État moder-

ne et démocratique fort.

Il est cependant à noter que la Commission Mre est à distinguer des commissions parlementaires permanentes, commissions d'enquête, des commissions aux missions particulières. Ladite commission a une mission limitée dans le temps et prendra fin dès l'annonce de la participation des MRE aux prochaines échéances électorales. Elle sera chargée de :

- soumettre au parlement et au gouvernement la revendication principale des MRE à savoir jouir de tous les droits garantis par la constitution et surtout adopter les lois organiques relatives aux 4 articles de la Constitution \*\* (16, 17, 18 et 163 ). Quant à l'évaluation et le suivi des orientations politiques publiques du Royaume envers ses ressortissants à l'étranger, ce sera laissé à la société civile et au parlement.

- préparer une loi permettant la création d'une liste ALJALIYA rassemblant toutes les sensibilités politiques, en prévision des élections législatives de 2021 (chambre des représentants et chambre des conseillers).

- renforcer la contribution des MRE au développement du pays.

- proposer des pistes au nouveau gouvernement pour mettre fin aux dépassements et aux atteintes à la dignité des Marocains lors de la traversée de l'Espagne et trouver une alternative à ce pays dès l'été 2017.

- proposer des pistes au nouveau gouvernement en matière de politique de transport et celle des prix des billets des avions et des bateaux. L'absence de politique d'alignement des prix n'existe pas pour les bateaux par manque de concurrence en Espagne. Et ceci a comme conséquence de décourager les Marocains de rentrer chez eux.

Et donc, le nouveau gouvernement devrait aussi rééquilibrer le secteur aérien et ferroviaire, et ce en permettant aux 3 aéroports et aux gares de la Région de l'Oriental de fonctionner sur un même pied d'égalité.

Le nouveau parlement devra s'atteler à voter une loi pour concrétiser la mission de la Commission MRE, consolider l'indépendance de ses membres, garantir leur impartialité, définir le régime d'incompatibilité et l'obligation de réserve de ses membres. Chaque réunion devra être sanctionnée par un procès-verbal détaillé, mis à la disposition des parlement et gouvernement. La commission Mre composée de 20 membres désigne un rapporteur, effectue des auditions, adopte un rapport et des amendements.

Pour conclure, je crois que l'innovation dans le dossier des Marocains du monde nous fera sortir de la situation de blocage que l'on connaît. Une situation qui ne favorisera ni l'unité ni le rassemblement des membres d'Al-jaliya et ferait prendre un coup à l'image du pays.

### Notes :

\* On pourrait économiser 520 millions de dirhams qui correspondent au budget du Ministère chargé des MRE et 49 millions du CCME, plus le salaire du ministre, le salaire du président, du vice-président du CCME et des autres membres, soit près d'un milliard de dirhams. Minimum 1 milliard de dirhams d'économies avec la Commission Mre. 1 milliard qui reste dans les caisses de l'Etat marocain

\*\*Article 16 : Le Royaume du Maroc Œuvre à la protection des droits et des intérêts légitimes des citoyennes

et des citoyens marocains résidant à l'étranger, dans le respect du droit international et des lois en vigueur dans les pays d'accueil. Il s'attache au maintien et au développement de leurs liens humains, notamment culturels, avec le Royaume et à la préservation de leur identité nationale. Il veille au renforcement de leur contribution au développement de leur patrie, le Maroc, et au resserrement des liens d'amitié et de coopération avec les gouvernements et les sociétés des pays où ils résident ou dont ils sont aussi citoyens.

Article 17 : Les Marocains résidant à l'étranger jouissent des droits de pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent se porter candidats aux élections au niveau des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales. La loi fixe les critères spécifiques d'éligibilité et d'incompatibilité. Elle détermine de même les conditions et les modalités de l'exercice effectif du droit de vote et de candidature à partir des pays de résidence.

Article 18 : Les pouvoirs publics Œuvrent à assurer une participation aussi étendue que possible des Marocains résidant à l'étranger, aux institutions consultatives et de bonne gouvernance créées par la Constitution ou par la loi.

Article 163 : Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger est chargé notamment d'émettre des avis sur les orientations des politiques publiques permettant d'assurer aux Marocains résidant à l'étranger le maintien de liens étroits avec leur identité marocaine, les mesures ayant pour but de garantir leurs droits et préserver leurs intérêts, ainsi qu'à contribuer au développement humain et durable de leur pays d'origine et à son progrès.



Maroc

Canada

Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

## Visite du Roi du Maroc au Rwanda Signature de 19 conventions et accords bilatéraux

La Majesté le Roi Mohammed VI, accompagné de SA le Prince Moulay Ismail, et Son excellence le Président rwandais, M. Paul Kagamé, ont présidé, le 19 octobre dernier à Kigali, la cérémonie de signature de 19 accords, dont des conventions gouvernementales et d'autres concernant les opérateurs économiques des secteurs privés dans les deux pays.

Ces conventions, qui portent sur différents secteurs tels l'agriculture, l'habitat, la formation professionnelle, le secteur financier, fiscal et bancaire, les nouvelles technologies, le transport aérien, le tourisme et les énergies renouvelables, visent à renforcer le cadre juridique régissant la coopération entre les deux pays. Elles s'inscrivent en droite ligne de l'orientation royale tendant à renforcer le partenariat Sud/Sud.

Voici la liste de ces conventions et accords :

- Accord général de Coopération, signé par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Salaheddine Mezouar, et la ministre rwandaise des Affaires étrangères et de la Coopération, Mme Louise Mushikiwabo.

- Mémorandum d'entente pour l'établissement d'un mécanisme de consultations politiques, signé par M. Salaheddine Mezouar et Mme Louise Mushikiwabo.

- Accord relatif aux services aériens, signé par M. Salaheddine Mezouar et Mme Louise Mushikiwabo.

Accord relatif à l'exemption des visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques, de service ou spécial, signé par M. Salaheddine Mezouar et Mme Louise Mushikiwabo.

bo.  
- Accord en matière de coopération sécuritaire, signé par le ministre de l'Intérieur, M. Mohamed Hassad, et le ministre rwandais de la Justice, M. Johnston Busingye.

- Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière des taxes des revenus, signée entre le ministre de l'Economie et des Finances, M. Mohamed Boussaid, et le ministre rwandais des Finances et de la planification économique, M. Claver Gatete.

- Accord de partenariat entre le ministère rwandais des Finances et de la planification économique et le Groupe Banque centrale populaire du Maroc, portant réalisation d'un programme de micro-finance. Il a été signé par le président du directoire de la Banque centrale populaire, M. Mohamed Benchaaboun, et M. Claver Gatete.

- Accord général entre le ministère rwandais des Finances et de la planification économique et le Groupe Banque centrale populaire du Maroc (Africa Mutual Growth), signé par M. Mohamed Benchaaboun, et M. Claver Gatete.

- Accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements, signé par M. Mohamed Boussaid et le Président directeur général du Rwanda Development Board (RDB) et membre du gouvernement rwandais, M. Francis Gatatare.

- Accord de partenariat entre l'Office national marocain du tourisme (ONMT) et Rwanda Development Board, signé entre le directeur général de l'ONMT, M. Abderrafie Zouiten et M. Francis Gatatare.



- Mémorandum d'entente entre la République du Rwanda et la société marocaine de coopération pharmaceutique (Cooper Pharma) et Bank of Africa-Rwanda, signé, du côté marocain, par M. Jaouad Cheikh Lahlou, PDG de Cooper Pharma et M. Othman Benjelloun, PDG de Bank Of Africa, et, du côté rwandais, par M. Francis Gatatare.

- Mémorandum d'entente de coopération entre Casablanca Finance City Authority (CFCA) et la RDB pour le développement et le renforcement de leurs intérêts communs, signé par le directeur général de la CFCA, M. Said Ibrahim et M. Francis Gatatare.

- Mémorandum d'entente concernant l'établissement de l'Institut Africain de technologie, signé par le directeur général de la Société nationale des Transports et de la Logistique (SNTL), M. Mohamed Ben Ouda, et M. Francis Gatatare.

- Mémorandum d'entente concernant l'établissement d'un partenariat pour le développement et la promotion d'une zone économique au Rwanda, signé par M. Mohamed Ben Ouda, et M. Francis Gatatare.

- Accord pour l'établissement d'un Conseil d'affaire maroco-rwandais entre la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et la Fédération rwandaise du secteur privé (PSF), signée par la présidente de la CGEM, Mme Miriem Bensalah-Chaqroun, et le Président de la PSF, M. Benjamin Gasamagera.

- Mémorandum d'entente entre MASEN et Rwanda Energy Group Ltd pour le développement des énergies

renouvelables, signé par le président du Directoire de MASEN, M. Mustapha Bakkoury et le directeur général de Rwanda Energy Group Ltd, M. Jean Bosco Mugiraneza.

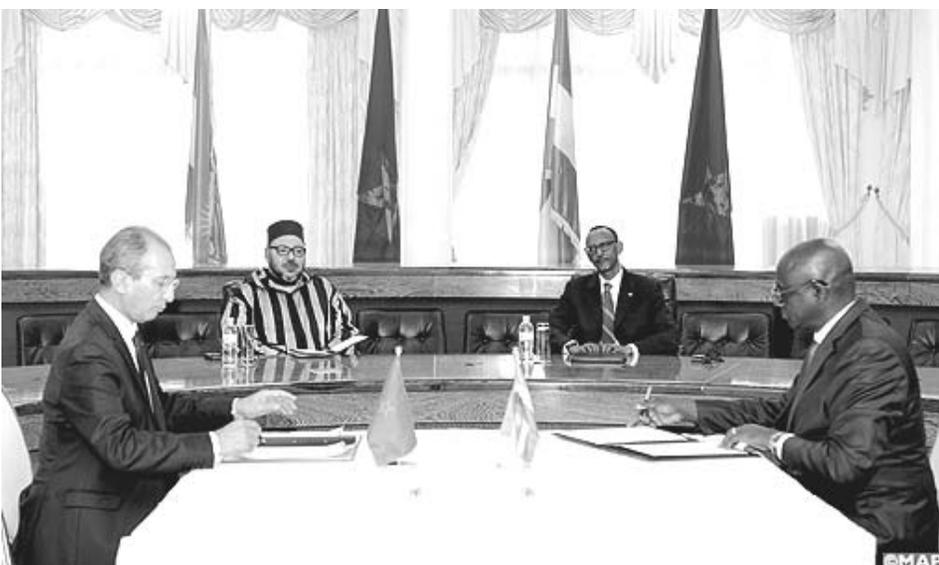
- Mémorandum d'entente pour le financement du projet de construction de 5.000 logements économiques à Kigali (commune de Ndera), signé, côté marocain, par le PDG de «Palmeraie Développement», M. Hicham Berrada Sounni et M. Othman Benjelloun, et, côté rwandais, par le directeur général du Development Bank of Rwanda, M. Alex Kanyankole.

- Convention entre Attijariwafa Bank et les actionnaires de la Compagnie Générale de Banque (Cogebanque), signée entre le président d'Attijariwafa Bank, M. Mohamed El Kettani et les représentants des actionnaires de Cogebanque, MM. Philbert Afrika et Égide Gateira.

- Mémorandum d'entente pour la promotion et la sécurisation des investissements et des échanges extérieurs par Attijariwafa-Bank, signé par M. Mohamed El Kettani et M. Philbert Afrika.

Cette cérémonie de signature s'est déroulée en présence des membres de la délégation officielle accompagnant SM le Roi, de plusieurs membres du gouvernement rwandais, et d'opérateurs économiques des deux pays.

Source : MAP



## Visite du Roi du Maroc en Tanzanie Signature de 22 conventions et accords bilatéraux

**S**a Majesté le Roi Mohammed VI, accompagné de SA le Prince Moulay Ismail, et Son Excellence le Président tanzanien, John Pombe Magufuli, ont présidé, le 24 octobre dernier au Palais présidentiel à Dar es Salam, la cérémonie de signature de 22 conventions et accords bilatéraux.

Ces conventions portent sur la coopération économique, scientifique et culturelle, l'établissement d'un mécanisme de consultations politiques, le domaine des hydrocarbures, énergies, mines et géologie, le transport aérien, l'agriculture, les pêches maritimes, les engrais, les énergies renouvelables, le tourisme, l'établissement et le développement de l'assurance de culture en Tanzanie, la promotion de Clusters Industriel et Logistique, le développement de corridors logistiques et ferroviaires entre les ports et les clusters industriels en Tanzanie.

Ces accords et conventions portent également sur le partenariat entre les Patronats des deux pays, la santé, le secteur des banques, la promotion et le financement des échanges commerciaux et de l'investissement en Afrique, l'assurance, ainsi que la création d'une unité de valorisation et de conditionnement de thé haut de gamme.

Ces conventions qui visent à renforcer le cadre juridique régissant la coopération entre les deux pays, s'inscrivent en droite ligne de l'orientation royale tendant à renforcer le partenariat Sud/Sud.

Dans une allocution à cette occasion, le Président tanzanien a tenu à remercier Sa Majesté le Roi pour la visite officielle qu'effectue le Souverain en Tanzanie, ainsi que l'importante délégation L'accompagnant.

"La Tanzanie est prête à coopérer de toutes ses forces avec Vous", a affirmé le Président Magufuli, qui a souligné que les 22 accords de coopération signés aujourd'hui permettront de contribuer à l'industrialisation, la transformation et la modernisation de l'économie de la Tanzanie, pays qui

regorge d'importantes ressources naturelles et minières.

"Je dis un grand merci à Sa Majesté le Roi Mohammed VI et aux opérateurs économiques marocains et Tanzaniens", a encore dit le président tanzanien, en se félicitant des bonnes relations qui lient aujourd'hui Rabat et Dar es Salam.

"Pour finir, je voudrai dire à l'ensemble des investisseurs et opérateurs économiques marocains que le moment est venu de renforcer davantage les relations économiques entre nos deux pays", a affirmé le chef de l'Etat tanzanien.

Au début de cette cérémonie, le ministre tanzanien des Affaires étrangères et de la Coopération de l'Afrique de l'Est, M. Augustine Mahiga, s'est félicité du fait que la signature de ces convention marque un nouveau chapitre dans l'histoire des relations entre le Maroc et la Tanzanie, notant que la visite de SM le Roi a permis de promouvoir les relations bilatérales aussi bien sur le plan diplomatique qu'économique.

M. Mahiga a également salué la tenue au cours des trois derniers jours à Dar es Salam du 1er Forum maroco-tanzanien pour le commerce et l'investissement, marqué par la participation d'une pléiade de responsables et d'opérateur économiques et investisseurs des deux pays.

Pour sa part, le ministre tanzanien de l'industrie, du commerce et de l'investissement, M. Charles John Mwijage, a présenté à cette occasion les recommandations du rapport ayant sanctionné les travaux du Forum maroco-tanzanien pour le commerce et l'investissement, soulignant l'importance du travail réalisé au cours de cette rencontre inaugurale qui permettra d'inscrire dans la durée la coopération économique bilatérale.

Le ministre tanzanien a relevé, à cet égard, que parmi les recommandations de ce rapport figure le renforcement de la connexion aérienne entre le Maroc et la Tanzanie à travers l'ouverture no-



tamment d'une ligne directe.

Intervenant par la suite, le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, M. Salaheddine Mezouar, a affirmé que la visite officielle de SM le Roi en Tanzanie est historique, en ce sens qu'elle marque un nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays, soulignant qu'il était bel et bien temps de travailler ensemble pour bâtir un partenariat durable.

M. Mezouar a noté que la signature de ces 22 conventions et accords bilatéraux traduit dans les faits le modèle tangible de coopération Sud-Sud prôné par Sa Majesté le Roi en faveur de la promotion et du développement de l'Afrique.

Et de souligner que le Maroc et la Tanzanie sont appelés aujourd'hui, sous le leadership de SM le Roi et du Président Magufuli, à travailler de concert pour bâtir un avenir commun prospère.

Pour sa part, la présidente de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Mme Miriem Bensalah-Chaqroun, a relevé que cette première visite officielle du Souverain en Tanzanie marque un moment historique dans les relations du Royaume avec ce pays d'Afrique de l'Est, et dénote de la valeur stratégique accordée par

SM le Roi au développement d'une nouvelle dynamique Sud-Sud, en particulier au niveau de cette partie du continent.

Aujourd'hui, les opérateurs économiques tanzaniens et marocains peuvent bâtir des liens durables, comme en témoignent les résultats du 1er Forum maroco-tanzanien qui a montré le grand potentiel de ces relations, a-t-elle dit, affirmant que les accords signés à cette occasion seront un levier pour la coopération économique bilatérale.

La présidente de la CGEM a aussi tenu à saluer les grands efforts de la Tanzanie en matière de transformation économique, dans le cadre de la vision de développement 2025 fixé par ce pays.

Elle a aussi rendu hommage à la stabilité politique de la Tanzanie, "un facteur tant nécessaire pour le dynamisme économique et l'entreprenariat".

Cette cérémonie de signature s'est déroulée en présence des membres de la délégation officielle accompagnant SM le Roi, de plusieurs membres du gouvernement tanzanien, et d'opérateurs économiques des deux pays.

Source : MAP



**Maroc Canada Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info



## Visites du Roi du Maroc en Afrique anglophone La percée diplomatique et économique marocaine en Afrique de l'Est.

**A** l'image du Roi Hassan II, qui rendait souvent des visites aux pays francophones ou anglophones africains, le Roi du Maroc, Mohamed VI, était récemment en visite officielle en Tanzanie et au Rwanda. Ces derniers n'ont aucune présence diplomatique, et économique au Maroc. Mais, les visites du Roi, vont susciter un Co-développement sud-sud et un partenariat stratégique en Afrique de l'Est.

Comme le rapporte le journaliste Farid Mnebhi, dans son article du 28/10/2016, sous le titre " Le Roi Mohammed VI scelle une victoire diplomatique et économique retentissante du Maroc en Afrique de l'Est ", la pléthore d'accords signés entre le Maroc et ces pays de l'Est, montre que le Royaume, est bien vu par les pays africains. Car ces derniers savent que contrairement aux pays occidentaux, qui ont toujours des arrières-pensées, quand ils signent des contrats avec les pays africains ; des contrats susceptibles de piller leurs richesses, le Maroc a toujours eu l'ambition, de développer avec l'Afrique, une stratégie africaine, pour le bien des peuples africains.

Le Maroc qui possède un grand savoir dans de nombreux domaines, pourra apporter son aide, et son expérience, pour aider ces pays africains à se développer, dans les domaines économiques, sociaux, culturels, et sécuritaires.

### Une mosquée en Tanzanie

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, accompagné de SA le Prince Moulay Ismail, en présence du Premier ministre tanzanien, M. Kassim Majaliwa, a inauguré la construction d'une nouvelle mosquée à Dar es Salam que le Souverain a bien voulu baptiser " Mosquée Mohammed VI ".

Toujours selon Farid Mnebhi, " cette initiative Royale intervient en réponse à la demande formulée par le Mufti Aboubakr Ben Zoubair Ben Ali, président du Conseil national des musulmans de Tanzanie, exprimant le besoin pressant pour cette mosquée et ses dépendances dans la ville de Dar es Salam.

Cet édifice religieux et culturel d'une superficie de 7.400 mètres carrés comprend une salle de prière pouvant abriter plus de 5.000 fidèles, une bibliothèque, une salle de conférence, un pavillon culturel et administratif, ainsi qu'un parking et des espaces verts.

La Mosquée Mohammed VI, la plus grande de Tanzanie et d'Afrique de l'Est, constitue l'exemple frappant d'un Islam tolérant, du juste milieu, du respect de l'autre et des principes



de libertés et de démocratie tel que défendu avec fermeté par le Roi Mohammed VI.

Cette initiative du Roi du Maroc est également une réponse à la demande exprimée par le Mufti Aboubakr Ben Zoubair Ben Ali, Président du Conseil National des Musulmans de Tanzanie, exprimant le besoin pressant pour cette Mosquée et ses dépendances dans la ville de Dar Es Salam.

Cette cérémonie a également été marquée par un don du Roi Mohammed VI de 10 000 exemplaires du Saint Coran au Conseil National des Musulmans de Tanzanie et la signature d'un accord de coopération dans les domaines des Affaires Islamiques, de l'enseignement authentique, des Mosquées et des Habous et ce, dans le cadre du renforcement de l'encadrement religieux et la sensibilisation sur les préceptes de l'Islam et de ses nobles valeurs et de lutte contre toute forme de surenchère religieuse et d'extrémisme. "

### Hassan II l'Africain

C'était le titre d'un numéro que " Jeune Afrique " du 23/07/1999, avait consacré au feu SM le Roi Hassan II, car parmi les derniers dirigeants à avoir rencontré le Souverain avant sa disparition, figurent deux chefs d'Etat d'Afrique noire. El Haj Omar Bongo du Gabon (très lié à feu S.M. Hassan II) et M. Denis Sassou N'Guesso du Congo-Brazzaville en visite privée au Royaume après leur participation au récent sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Alger.

La dernière tournée du Premier ministre, Abderrahman Youssoufi en Afrique a aussi permis de palper l'estime et la cote du Royaume sur le continent. A Abidjan (Côte-d'Ivoire) une Avenue Hassan II inaugurée à l'occasion dans l'un des quartiers huppés de la ville symbolise cette estime. Et les industriels marocains, jadis tournés vers l'Europe, ont découvert qu'ils pouvaient se risquer aussi sur les marchés africains. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le premier groupe privé du pays, l'ONA

s'investit dans la prospection de l'or en Afrique de l'Ouest.

### La diplomatie marocaine

Dans la diplomatie marocaine, l'Afrique subsaharienne occupe une place centrale. Le Royaume de par sa diversité culturelle et ethnique se reconnaît dans ces pays.

Historiquement du reste, les flux commerciaux avec l'Afrique étaient très développés. Dans le Sud du Maroc, les traces des Maliens qui venaient vendre des métaux précieux existent encore aujourd'hui. Dans la vague des décolonisations de la fin des années cinquante, feu S.M. Mohammed V avait été en première ligne du combat pour l'émancipation et l'Indépendance des Etats du continent.

Le Maroc est également membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine. Par ailleurs, son soutien aux forces combattant le régime d'apartheid en Afrique du Sud ne s'est jamais démenti. Par deux fois aussi, le Royaume enverra des troupes rétablir la paix au Congo-Kinshasa, en 1960 d'abord sous le mandat des Nations Unies, puis quelques années plus tard, en 1978 au Kolwezi dans la turbulente région Katanga au Sud-Est de la République Démocratique du Congo face à l'avancée de rebelles qui mettaient en péril le pouvoir central et l'intégrité territoriale de ce pays. Jusqu'à présent d'ailleurs, il est resté dans la région une petite colonie marocaine très active dans le commerce.

Par ailleurs, feu S.M. Hassan II a

souvent offert ses bons offices dans des conflits qui déchirent le continent. Il est intervenu en Angola entre le gouvernement légal et la rébellion de Jonas Savimbi et plus discrètement dans bien d'autres pays.

### Le savoir-faire marocain

Dans la coopération technique aussi, le Royaume apporte son expertise dans l'agro-alimentaire ou la mine. De même qu'en matière militaire, en sus de la formation des officiers des armées de ces pays, le Maroc apporte son assistance à certains pays en matière de sécurité (Guinée Equatoriale, Gabon).

Entre le Maroc et l'Afrique, c'est aussi les affaires même si pour l'instant le volume d'échanges est encore faible. Mais le petit commerce, lui, a devancé les grands contrats, il est même très florissant. Les usines du textile, de confection et d'articles de cuir à Casablanca, ou des sociétés du petit matériel de construction sont prises d'assauts par des commerçants provenant de l'Afrique de l'Ouest. A l'aéroport Mohammed V de Casablanca, le vol de la Royal Air Maroc sur Dakar et Bamako est rempli pour l'essentiel de ces commerçants.

Feu S.M. Hassan II cultivait la fidélité dans ses amitiés. Il a été l'un des rares chefs d'Etat à offrir l'hospitalité à des dirigeants africains en difficulté. Le dernier en date est le Zaïrois Mobutu Sese Seko, chassé du pouvoir par la rébellion en 1997 et devenu indésirable chez ses "amis africains". Il avait fini par trouver refuge à Rabat avant d'y finir ses jours.

Dans quelques jours, la Cop 22, se tiendra au Maroc, et cette visite officielle de SM le Roi Mohamed VI, incitera ces pays d'Afrique de l'Est, à participer à ce grand rendez-vous, où seront présents, les plus grands de ce monde, qui vont essayer de mettre en place, une stratégie pour sauver notre planète.

*Mustapha Bouhaddar*



Publicité...



voyages  
**t.a.m.**

Plus de 30 ans à votre service. Merci!

**Prix imbattables vers:  
Casablanca, Alger,  
Oran, Tunis, Beyrouth,  
Abidjan, Dakar,  
Nouakchott, Libreville !**

1118, Ste-Catherine O. Bureau 505 (Métro Peel)  
Téléphone: (514) 878-9547  
Sans frais: 1-877-353-6888

**terratours**   
PARTEZ EN CONFIANCE

<http://www.terratours.ca/>

## BESOIN D'UNE HYPOTHÈQUE ?

CONTACTEZ-NOUS

### BADRE IZOUGGAGHEN

Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé

Cell.: 514 991-7738

Courriel : badre@mtgcentr.com

514-990-0391

10345 Papineau suite 220,  
Montréal, QC, H2B 2A3



Une Façon intelligente d'obtenir une hypothèque



**VISION  
HYPOTHÈQUE**  
Agence hypothécaire



## Femmes entrepreneures

# Mariama Zhouri: Portrait d'un battante

« Feuille de route remplie de distinctions et de réalisations, optimisme à revendre, et détermination infaillible : Mariama Zhouri avait dans ses valises tout ce qu'il fallait pour réussir au Canada. Y compris l'art de sublimer les épreuves ». C'est avec ces mots que Mme Zhouri a été présentée dans les premières lignes d'un article dans le Journal "Métro" le plus lu au Québec paru le 13 août 2015. Elle incarne une image positive et réussie de l'expérience de vie au Canada.

### Mariama Zhouri, un Leadership au Féminin

Aujourd'hui, à la tête d'HammerSmith Consulting Group pour le Canada et les États-Unis, Mme Zhouri apparie entrepreneurship, innovation et ténacité dans un marché nord-américain fort compétitif et majoritairement masculin.

Mme Zhouri est Associée et Présidente au cabinet conseil HammerSmith Services-Conseils et membre de l'Ordre des Experts Internationaux à Genève. Avant cela, elle a été Directrice Principale au sein des Services-conseils – Gestion des risques chez KPMG, un cabinet international. Elle a été notamment responsable des Services de conformité et réglementation dédiés aux marchés financiers et elle a été en charge de la vigie réglementaire pour le Québec.

Elle compte plus de 16 ans d'expérience en Conformité et Réglementation, Amélioration de la performance d'affaires et les technologies de l'information. Elle avait un rôle très significatif dans l'équipe «US IT FATCA team» pour KPMG et a été la première au cabinet à signer des mandats FATCA au niveau des firmes d'investissements, les firmes de gestion privée et d'assurance. Mme Zhouri a été aussi le «Canadian Champion Leader» pour la Loi Antispam, Volker Rule et Dodd Frank.

Elle a cumulé les responsabilités au prestigieux cabinet PwC de Montréal sans oublier le géant mondial en Informatique CGI. Elle compte d'ailleurs parmi les dix premiers canadiens certifiés CAMS (Certified Anti-Money Laundering Specialist) en 2009. Elle est également reconnue comme spécialiste des plateformes technologiques GRC (Gouvernance, Risque et Conformité) et a participé à la création et l'audit de plusieurs banques canadiennes.

Un métier pas comme les autres  
Mme. Zhouri se confie avec un grand sourire sur le métier de consultante et chef de cabinet qui est l'ultime poste dans la progression de carrière d'un consultant. « C'est un métier passionnant que j'ai toujours voulu faire. C'est la culture de l'excellence et de la haute performance. Il n'y a



pas de place à l'erreur. Souvent, je plaisante quand je rencontre des jeunes qui veulent faire ce métier en disant que nous sommes des Gladiateurs. C'est très compétitif et masculin. Ajoutez à l'équation que je suis femme et immigrante, je peux vous dire que les matches étaient et sont bons ».

Elle précise qu'il faut faire preuve de beaucoup de résilience, de gestion de stress personnelle et de son équipe, d'être d'une écoute active et d'une grande capacité d'apprentissage dans des délais excessivement courts pour avoir cette avance sur le client et pouvoir lui être de conseil à la fois stratégique et tactique. Selon elle, gérer un cabinet, c'est incontestablement un poste de leadership, un sens distingué de l'entrepreneuriat axé sur le développement des affaires tout en maîtrisant son contenu, une bonne dose d'innovation et de créativité pour offrir des services qui évoluent avec les besoins du client et son marché. « Le plus important à mon avis aussi est de pouvoir donner l'heure juste à son client dans le respect presque absolu des standards d'éthique et d'indépendance ».

### Entrepreneure et avoir de l'impact, une médaille au même revers !

Justement on lui reconnaît ce trait d'entrepreneuriat dans les implications sociales qu'elle fait soit en tant que Marraine du projet Hommage Aux Femmes, le Gala Oser Agir dont elle est la Présidente d'honneur ou elle invite les entreprises à faire plus de place aux immigrants et aux femmes en particulier ou l'initiative encourus pour le soutien des femmes entrepreneures. Mme. Zhouri pense que l'Entrepreneuriat est inné chez les femmes plus que les hommes. Ça va de vendre du pain maison à 'Swika'

jusqu'à une Irene Rosenfeld, CEO de Kraft foods. Les femmes sont accès sur l'action et peuvent mobiliser instinctivement leur intelligence émotionnelle pour réaliser ce qu'il y a à réaliser. Comme l'a dit Margaret Thatcher un jour: « Si vous voulez dire une chose, demandez à un homme, si vous voulez faire quelque chose, demandez à une femme » explique Mme Zhouri.

La conformité, un domaine difficile mais plein de potentiel et de défis

Sur la conformité et la réglementation, qui est le domaine de prédilection de Mme Zhouri. Elle affirme porter un regard nouveau jumelé aux technologies de l'information et le développement numérique. « La conformité comme je pratique est innovante axée sur l'amélioration de la performance opérationnelle et technologique. Je crois et je travaille pour faire de la conformité via les technologies de l'information un service qu'il est possible de soustraire en toute sécurité (compliance as a service), une conformité virtuelle (eCompliance), et avant-gardiste pour la monnaie virtuelle (Bitcoin) et les services financiers mobiles dans le bancaire et les assurances ».

### Le Maroc dans son cœur, le Canada est son quotidien

Quand on lui parle du Maroc, elle se sent profondément Marocaine et indéniablement Canadienne. L'un n'empêche pas l'autre. Au contraire, c'est une continuité dans certaines valeurs et une originalité dans un contexte d'un pays bâti sur l'immigration. Même dans mes implications sociales je porte les deux drapeaux, et même plusieurs drapeaux. Je suis secrétaire Générale du Forum des compétences canado-marocains (FCCM) et je suis la

Présidente d'Honneur 2016 pour Fova International, un organisme chrétien qui aide des enfants au Canada, en Haïti, au Sénégal, au Burkina Faso et le Maroc (Settat) et particulièrement à

« Dowar Laamamcha » que je ne connaissais pas avant de connaître Fova.

Réussir pour elle...

Réussir selon Mme Zhouri est une décision, un choix peu importe où on est et ce qu'on fait. Elle enchaîne en disant : « je vous rassure, réussir n'est pas facile. Je n'ai pas eu de cadeaux, j'ai travaillé fort et dur et je continue à le faire pour faire ma place ici. Je viens d'une famille de classe moyenne et j'ai gagné une bourse canadienne au Maroc pour pouvoir faire ma maîtrise aux HEC Montréal. Je crois et j'ai toujours cru en moi et galéré avec le peu de moyens que j'avais à ma disposition. J'aime beaucoup cette citation de Eleanor Roosevelt: « No one can make you feel inferior without your consent ». Il faut rêver et essayer chaque jour un peu.

Mme Zhouri inspire beaucoup de femmes et d'hommes aussi ici au Canada. Je suis une femme d'affaires, je me sens respectée ici avec les défis du Canada aussi en termes d'équité et accès des femmes aux postes exécutifs, il y a de la place pour réussir et se tailler une place.

Elle conclut : « Je n'ai pas encore réalisé tous mes rêves, la liste est longue, je viens juste de commencer. Rêver à un lendemain meilleur pour moi et pour les autres est ce qui me réveille le matin. »

## Lutte contre les changements climatiques

# Justin Trudeau à l'œuvre pour rebâtir la réputation du Canada

**A** lors que la lutte contre le changement climatique est devenue un enjeu crucial pour l'ensemble de la communauté internationale, le Canada est résolu, sous l'ère de Justin Trudeau, à contribuer à cet effort fédérateur mondial pour protéger l'avenir écologique de la planète et rebâtir, par la même, sa réputation en matière de protection de l'environnement, ternie pendant des années par l'inaction du gouvernement conservateur sortant de Stephen Harper.

En effet, même avant son accession au pouvoir, M. Trudeau n'a eu de cesse de soutenir que les changements climatiques représentent une menace sérieuse pour les communautés et l'économie canadiennes, ajoutant que M. Harper a eu près d'une décennie pour répondre à cette menace, mais son manque de leadership a nui fortement à l'image du Canada.

C'est dans ce sens que le Premier ministre libéral a fait de la lutte contre le réchauffement climatique l'une de ses principales priorités pour effacer l'image de «cancre» collée au Canada et démontrer aux Canadiens et au monde entier que le nouveau gouvernement est déterminé plus que jamais à ce que le pays de «la feuille d'érable» redevienne un chef de file dans cette lutte.

Ainsi, il s'est engagé, dès sa prise de fonctions, à investir massivement dans les infrastructures vertes et énergétiquement efficaces, à accélérer l'électrification des transports et à doubler sur cinq ans les investissements dans la recherche et le développement ainsi que dans l'énergie propre et ce, en vue d'assurer une transition vers une économie plus propre et durable et de garantir une croissance économique verte à faibles émissions de carbone.

Conscient de l'importance de la fédération des énergies pour parvenir aux objectifs escomptés, M. Trudeau a lancé dès l'entame de son mandat les discussions, rompues sous les Conservateurs, avec ses homologues provinciaux en vue d'établir un plan pancanadien de lutte contre les changements climatiques, qui soit à la hauteur des défis environnementaux, d'une part, et des attentes de la population et de la communauté internationale, de l'autre.

Il a ainsi appelé lors de sa réunion, à Vancouver, avec les premiers ministres provinciaux, à agir pour «rattraper le temps perdu» depuis une décennie en matière de lutte contre le réchauffement climatique, surtout qu'Ottawa s'est présenté en novembre 2015 à la COP21 à Paris avec une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) fixée par le gouvernement Harper: baisse de 30 pc ses émissions d'ici 2030 par rapport au niveau de 2005, avant que le gouvernement Trudeau, qui la jugeait insuffisante, ne se résigne à la faire sienne vu la complexité d'établir de nouvelles cibles.

Selon Ottawa, il était impératif de se doter d'un plan «crédible et réaliste» qui permettra au Canada d'atteindre les cibles déjà fixées par les Conservateurs, avant d'en établir d'autres plus ambitieuses.

Par ailleurs, M. Trudeau a annoncé l'investissement de deux milliards de dollars dans un fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, et l'adhésion du Canada à la Mission «Innovation», un partenariat mondial qui vise à doubler en cinq ans l'investissement des gouvernements dans l'innovation en matière d'énergie propre.

Dans la même veine, il a déclaré qu'Ottawa investira 2,65 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques et à assurer une croissance plus propre et durable.

Pour concrétiser cet engagement irréversible du Canada à retrouver la place qui lui échoit au sein du concert des nations, M. Trudeau a aussi annoncé l'imposition dès 2018 d'une taxe sur le carbone aux provinces qui n'auront pas établi un système de tarification pour réduire les émissions de GES.

Si cette mesure a suscité le mécontentement de certaines provinces, notamment la Saskatchewan, la Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve-Et-Labrador, qui ont dénoncé une décision prise sans préavis ou concertation, elle a été, toutefois, fortement saluée par d'autres comme le Québec et l'Ontario qui se sont réjouis de ce nouveau pas franchi sur la voie de la lutte contre les dérèglements climatiques.

En dépit de cette controverse, Ottawa a assuré qu'il laissera aux provinces le choix d'adopter le mécanisme qu'elles préfèrent: une taxe carbone comme la Colombie-Britannique et l'Alberta, ou une bourse de carbone comme le Québec et l'Ontario, tout en affirmant que les revenus générés leur retourneront.

Pour M. Trudeau, «l'économie mondiale est de plus en plus propre et le Canada ne peut pas se permettre de traîner !».

Autre geste très significatif en faveur du climat, la ratification par Ottawa de l'Accord de Paris, qui va entrer officiellement en vigueur le 4 novembre, à quelques jours seulement du début de la COP22 prévue du 7 au 18 novembre à Marrakech, après que le seuil de 55 pays représentant 55 pc des émissions de GES ait été franchi, se joignant ainsi aux autres Etats l'ayant déjà fait pour contribuer à l'effort international de limiter le réchauffement de la planète entre 1,5 à 2 degrés Celsius par rapport à l'ère pré-industrielle.

Attaché à faire partie de cet effort collectif mondial qui se focalisera à Marrakech sur la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Paris, le Canada a signé récemment à Rabat, par le biais de son ambassade au Maroc, une entente de

subvention d'un coût global de 1,4 million de dollars, avec le Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Royaume, pour l'appui de l'organisation de la COP22.

Cet accord, qui vise à apporter tout l'appui nécessaire pour soutenir le Maroc et toutes les parties prenantes concernées dans la mise en œuvre des activités de la COP22, ambitionne aussi d'appuyer l'engagement de la société civile et du secteur privé dans des thématiques inhérentes aux changements climatiques, selon les parties signataires.

En attendant la rencontre cruciale avec les provinces, en décembre prochain, pour finaliser le nouveau plan pancanadien de lutte contre le changement climatique, qui tracera la voie à suivre pour mieux gérer ses effets et améliorer la capacité d'adaptation et de résistance du Canada, Ottawa œuvre, à travers ces initiatives et actions en faveur du climat, à rattraper le temps perdu sous les Conservateurs afin que «Canada is back» annoncé solennellement par M. Trudeau ne soit pas un simple slogan mais une réalité palpable.(MAP)



## Instauration d'une taxe sur le carbone dès 2018 Le gouvernement d'Ottawa impose, des provinces s'y opposent

**D**epuis son arrivée au pouvoir en octobre 2015, le Premier ministre Justin Trudeau n'a eu de cesse de déclarer que le «Canada is back» (le Canada est de retour) afin de réaffirmer la volonté d'Ottawa de retrouver sa place sur la scène internationale et de souligner aussi l'engagement de son pays à lutter concrètement contre le réchauffement climatique, après une décennie de gouvernance des Conservateurs, où le Canada faisait figure de «mauvais élève» en matière d'environnement.

Dans ce sens, M. Trudeau a annoncé l'instauration d'une taxe sur le carbone dès 2018, fixée à 10 dollars la tonne aux provinces qui n'auront pas établi un système de tarification, avant d'atteindre 50 dollars en 2022 et ce, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cette mesure qui, selon M. Trudeau et sa ministre de l'environnement Catherine McKenna, est le moyen le plus efficace de réduire ces émissions, a suscité le mécontentement et l'opposition de certaines provinces, qui ont dénoncé cette décision prise sans préavis, contrairement au «fédéralisme de collaboration» promis par Ottawa.

D'ailleurs, l'annonce de cette mesure au moment même où une rencontre des ministres de l'environnement (fédéral et provinciaux) se tenait la semaine dernière à Montréal, en vue de définir un plan national de lutte contre les changements climatiques, a poussé les ministres de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, à claquer la porte en signe de protestation.

Ainsi, le Premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, l'un des fervents opposants de cette taxe, et dont la province n'a aucune forme de tarification et mise beaucoup sur les énergies fossiles, a dénoncé cette décision "unilatérale" qui démontre «un manque de respect stupéfiant» à l'égard des provinces.

Lui emboitant le pas, son ministre de l'environnement, Scott Moe a déclaré qu'il s'agit d'«une trahison» et d'un «mauvais jour» pour les relations entre le fédéral et les provinces, soulignant que cette taxe aura un impact sur les ménages et l'économie de la province et que le travail réalisé depuis novembre 2015 par les ministres provinciaux a été «court-circuité» par la décision de M. Trudeau.

La ministre de l'Environnement de la Nouvelle-Ecosse, Margaret Miller, s'est aussi opposée à cette mesure, arguant que sa province avait déjà réduit ses émissions et fourni sa part d'efforts même si elle est toujours prête à en faire davantage.

Cependant, a-t-elle déploré, «nous avons du mal à comprendre d'où est venu le message du Premier ministre et ce qui va se passer maintenant», sachant que le gouvernement local souhaite que la province soit épargnée, après avoir adopté une stratégie d'énergie renouvelable très coûteuse basée sur l'énergie éolienne, qui est intégrée dans les tarifs d'électricité.

Pour sa part, le ministre de l'Environnement de Terre-Neuve-et-Labrador, Perry Trimper a regretté cette mesure, ajoutant que «se voir imposer une politique par Ottawa va

à l'encontre de nos principes», alors que depuis dix ans, les provinces ont fait beaucoup de progrès.

Néanmoins, d'autres provinces ont été satisfaites de cette taxation, comme le Québec et l'Ontario qui ont salué cette mesure qui leur permet de poursuivre leurs efforts de réduction des émissions, à travers leur système de bourse du carbone, qu'ils partagent avec la Californie.

En dépit de cette controverse, Ottawa a précisé qu'il a laissé aux provinces le choix d'adopter le mécanisme qu'elles préfèrent: une taxe carbone comme la Colombie-Britannique et l'Alberta, ou une bourse comme au Québec et en Ontario, tout en assurant que les revenus générés retourneront aux provinces.

Pour Ottawa, il est impératif de se doter d'un plan «crédible et réaliste» qui permettra au Canada d'atteindre les cibles déjà fixées par les Conservateurs, avant de fixer de nouvelles cibles plus ambitieuses. Mais de l'avis des experts, ces présentes cibles exigeront des efforts

«herculéens» et des mesures contraignantes pour être respectées.

Si certaines provinces ont vertement contesté la taxe carbone, le changement de discours du gouvernement fédéral en matière de lutte contre les dérèglements climatiques est fort à saluer, d'autant plus que le Canada vient de ratifier l'Accord de Paris sur le climat, qui reflète un nouveau geste concret d'Ottawa pour redorer son blason en matière environnementale après la décennie conservatrice.

Certes, les Libéraux bénéficient d'un contexte politique qui leur est très favorable, surtout que l'opinion publique, d'après de récents sondages, semble en faveur de mesures drastiques pour la protection de l'environnement, mais il reste à savoir si M. Trudeau réussira à surmonter ces divergences au cours des mois à venir, surtout avec le dévoilement en décembre prochain de la nouvelle stratégie pancanadienne de lutte contre les changements climatiques. (MAP)



**Maghreb Canada Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

[www.maghreb-canada.ca](http://www.maghreb-canada.ca) ou [maroc-canada.ca](http://maroc-canada.ca) ou [maroc-canada.info](http://maroc-canada.info)

Contribution de A. El Fouladi à la Conférence-débat : Territoires et changement climatique (\*)

# Le Maroc face à la hausse potentielle du niveau moyen de la mer et à l'exacerbation de la désertification (Résumé de la communication orale)

**L**e réchauffement global, initié durant la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle pourrait se traduire par une hausse moyenne de température supérieure à 1,5 °C à la fin de ce siècle et il est probable que cette hausse dépasserait le seuil critique de 2 °C.

Deux conséquences majeures découlent de cette hausse de température : 1) La hausse du niveau moyen de la mer due à l'expansion thermique des océans, à la fonte des calottes glacières aux pôles ainsi qu'à celle des glaciers en haute altitude et 2) Les changements des circulations océanique et atmosphérique; Ce qui perturbe les précipitations, augmente la sécheresse et exacerbe la désertification.

Dans le cas du Maroc, on pourrait assister à un renforcement de l'anticyclone des Açores et à une faiblesse de la basse dépression de l'Island; ce qui amènerait la circulation atmosphérique à vider l'air de son humidité sur l'Europe et sur le nord de l'Asie pour le ramener sec vers le Maroc (chergui), exacerbant la sécheresse et, par conséquent, la désertification.

Il est à souligner en effet que plus de 80% du territoire national serait sévèrement menacé par la désertification et que 0,5% de sa superficie totale (soit 14.000 km<sup>2</sup> environ) serait affectée chaque année.

Par ailleurs, et comme plus de 13

millions d'habitants du Maroc vivent dans les zones critiques, il serait fort à craindre que les zones côtières pourraient subir une pression sans précédent due à une migration intense (en provenance de l'intérieur du pays comme des pays du continent africain) vers ces zones qui s'accaparent 80 % de l'industrie nationale; Ceci sans parler de certaines infrastructures touristiques. D'où l'intérêt pour le Maroc de mener une étude systématique de la vulnérabilité de ses 3500 kms de côte. Une telle étude pourrait, entre autres, délimiter et quantifier la superficie des différentes catégories d'occupation des sols sous menace d'inondation et ou d'érosion marines.

Outre sa capacité de développer des outils d'aide à la décision, cette étude de vulnérabilité pourrait également déboucher sur la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte constitué de trois réseaux : Un réseau de surveillance de la stabilité de la ligne de côte (Stations GPS permanentes, profils de plages et polygonales de surveillance de la stabilité des falaises), un réseau de surveillance de la salinité et de la contamination des aquifères côtiers (puits, stations météo) et un réseau de surveillance marégraphique de la hausse du niveau moyen de la mer (HNMM); Le stockage de toutes ces données étant d'une importance capitale pour la recherche fondamentale ainsi que pour toute étude future sur les impacts de la HNMM

sur les installations côtières.

Le caractère multidisciplinaire d'une telle étude nous amène à réfléchir sur la complexité de la problématique des changements climatiques et de l'environnement et nous pousse à suggérer une réflexion sur la création d'un organisme transversal (genre Haut Commissariat national) capable de centraliser l'information, coordonner et mener les

actions nécessaires pour assurer le monitoring des phénomènes climatiques, cueillir et compiler les données, repérer les avenues de recherche pertinentes, assurer des partenariats au niveau national et international et développer les politiques d'adaptation aussi bien au niveau national que régional.



## (\*) Au sujet de la conférence: "Territoires et changements climatiques"

Organisée par la Fondation de la mosquée Hasan II, à l'occasion de la tenue prochaine de la COP22 à Marrakech, la conférence "Territoires et changements climatiques" a réuni, le 22 octobre dernier à la Médiathèque de la mosquée Hassan II de Casablanca (Maroc), 4 spécialistes en la matière. Il s'agit des :

- **Pr Jean Jouzel**, climatologue et glaciologue, Vice-président du GIEC, directeur de recherche au CEA et médaillé d'or du CNRS, en 2002;
- **Abderrahman El Fouladi**, Ph.D., climatologue et consultant spécialisé en impacts de la hausse du niveau moyen de la mer, induite par les change-

ments climatiques sur les zones côtières; fondateur et directeur de Géo Planète Solutions Enr (Canada);

- **Mohamed Benyahia**, Directeur du Partenariat, de la communication et de la coopération au sein du Ministère délégué chargé de l'environnement;
- **Dr Abdelkader Kaioua**, professeur à l'université Hassan II de Casablanca, inspecteur régional de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du Grand-Casablanca.

Veillez lire les résumés des interventions du Pr Jouzel, de M. Benyahia et du Dr Kaioua aux pages 18 et 20.



**Contribution de Med Benyahia à la Conférence-débat : Territoires et changement climatique** (Voir encadré dans la page 17)

## La COP 22 : De la négociation à l'action



*Compte-rendu réalisée par Ahmed EL Bouhali, Chercheur en droit et sciences politiques.*

**A**u cours de son intervention, M. Benyahya a brossé un panorama des négociations et fait l'économie de l'Accord de Paris signé dans le cadre de la COP 21, tout en évoquant les sujets qui seront sur la table de négociations à l'occasion de la COP 22, prévue à Marrakech.

Selon M. Benyahya, la COP 21 était un point de réflexion majeur dans les négociations climatiques. Revenant sur les concertations passées au sujet de l'impact des changements climatiques, il devait souligner que les décideurs publics n'ont pas suivi les alertes lancées par les scientifiques et n'ont pas été en phase avec les enjeux en cause. Il a fallu une vingtaine d'années de négociations (en raison de la présence de multiples enjeux : technologiques, financiers, etc.) pour parvenir aux résultats obtenus à l'accord de Paris dont les germes ont été plantés à Durban (La plate forme), en Afrique du Sud.

L'Accord de Paris mérite donc d'être analysé à travers 2 axes :

- Un Axe de travail pour le pré 2020;
- Un axe de travail pour le post 2020 ; donc pour la mise en œuvre des dispositions de l'Accord.

(...) Cet accord est jugé historique, estime-t-il, eu égard à l'importance de la participation enregistrée aussi bien parmi les délégations gouvernementales que les organisations non-gouvernementales. Donc les participants étaient plus nombreux qu'à Copenhague.

Par ailleurs, les participants à la COP 21 devaient prendre conscience de la nécessité de dépasser ce que le conférencier a appelé « le syndrome » de Copenhague : allusion à ce sommet où les négociations n'ont abouti à aucun résultat concluant.

Cet échec devait conduire les Parties à inverser les postulats des négociations pour amener toutes les Parties, y compris les Pays En Développement, à souscrire à l'obligation de réduire leurs

émissions en GES, et ce, contrairement aux négociations antérieures et au contenu du Protocole de Kyoto qui laissaient aux PED le privilège de limiter leurs émissions de manière volontaire tout en imposant aux PD cette obligation, arguant du fait de leur responsabilité dans le fléau de la pollution et des conséquences qui en résultent pour le climat mondial.

L'Accord de Paris est donc le 1er accord universel sur le climat.

Par ailleurs, cet accord consacre les principes compris dans la convention cadre de 1992 tout en les mettant en exergue ; tels que le principe des responsabilités communes et différenciées, le principe de l'équité, le lien entre changement climatique et développement, entre les droits humains les changements climatiques et la reconnaissance de l'adaptation comme élément important tout autant que l'atténuation, car, les changements climatiques imposent de combattre sur deux fronts : celui de l'atténuation des méfaits des GES et celui de l'adaptation à ces changements..

(...) Cet accord réalise en quelque sorte un consensus entre PD et PED au niveau de l'adoption du principe de l'adaptation pour lequel ces derniers militaient depuis longtemps pour que le sujet de l'adaptation soit considéré comme une question globale.

Dans le même ordre d'idées, l'Accord de Paris devait fixer un objectif ambitieux pour la fixation du seuil de la température à ne pas dépasser ; objectif justifié par le niveau du progrès technologique et scientifique, en attendant le rapport du GIEC de 2018 qui déterminera où nous en sommes dans la trajectoire de l'augmentation de la température du globe terrestre.

Aussi, parallèlement au changement de l'approche entreprise à Paris, la conception des « contributions » a changé. Les « contributions nationales » (INDC), CPDN (contributions prévues et déterminées au niveau national) sont donc devenues, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, des « CDN » (et non plus prévues).

Qu'est ce que les « CDN » ? : Ce sont les plans de développement nationaux qui intègrent le climat : à la fois en termes de réduction des émissions ( transition et production énergétique, efficacité énergétique, transports, gestion des territoires, mais également en termes d'adaptation ; c'est-à-dire l'ensemble des infrastructures socioéconomiques intersectorielles (santé, agriculture, transports ...) et la somme de ces contributions nationales constitue l'effort mondial pour réduire les émissions et être plus résilient au changement climatique. Cependant, estime le conféren-

cier, quand on fait la somme de ces contributions, on reste en deçà des objectifs ( la trajectoire voulue) : au lieu de 2 ou 1.5° (en 2100), la somme nous amène à une température avoisinant 3°. Donc on est loin de l'objectif. D'où l'augmentation de l'ambition qui devient un sujet important et qui sera débattu à Marrakech.

Sur le plan du suivi de la mise en œuvre, l'Accord de Paris a prévu, d'une part, un dispositif de révision tous les 5 ans pour établir le « Bilan mondial » et, d'autre part, une progressivité dans les engagements souscrits au titre des contributions nationales. En vertu de cette approche, il ne doit pas y avoir de retour sur le plancher fixé avant (par les contributions nationales). En d'autres termes, les propositions des Etats lorsqu'ils soumettent leurs contributions nationales doivent toujours être supérieures ou au moins maintenues à leur niveau précédent. Ceci découle du fait que les CN sont le moyen essentiel de la mise en œuvre qui s'articule autour de 3 axes fondamentaux :1) Le financement, 2) la technologie et 3) le renforcement des capacités. Ce sont là, les sujets énoncés dans la CCNUCC de 1992.

### Le volet « financement »

L'Accord de Paris a prévu, sur le volet « financement » La réaffirmation de l'exigence des 100 milliards de dollars US pour la lutte contre les changements climatiques (Engagement de Copenhague consacré plus tard par Cancun et solidifié par l'Accord de Paris en vertu duquel les Parties s'engagent de manière solennelle à atteindre 100 Milliards de dollars mobilisés d'ici à 2020 et à partir de 2020 tous les ans). Car la présidence française a fourni un effort important au sein de l'OCDE pour préparer un rapport qui décrit où nous en sommes des la mobilisation des ressources financières dans la perspective d'atteindre 100 Milliards de Dollars à 2020. Et l'on a obtenu un rapport : 52 Milliards dollars US ont été mobilisés en 2013, contre 62 en 2014 ; ce qui montre que la tendance est bonne...

Mais ce rapport a été contesté car, d'une part il n'était pas produit dans le système de la convention climat, mais plutôt établi par une instance extérieure et, d'autre part, les méthodologies de calcul demeurent non connues et non agréées...

Aussi, le sort de ces montants demeure inconnu et devant la confusion qui domine les contacts entre donateurs (PD) et receveurs de ces fonds (PED), la question « Finance Climat » sera débattue lors de la COP 22 à Marrakech. Il est à préciser qu'il existe un comité permanent de la finance au sein de la CCNUCC dont la mission est de suivre

et tracer les circuits et contours de la finance.

### Le volet « transfert technologique »

Les PED revendiquent la solidarité mondiale pour l'accessibilité à cette technologie chère (coopération internationale au profit des PMA). Ainsi, il a été décidé à Paris de remplacer l'ancien mécanisme de technologie existant au sein de la CCNUCC notamment en matière d'identification des besoins technologiques pays par pays et continent par continent, puis rapprocher l'offre et le besoin pour passer à des plans d'action technologique afin d'établir en fin de compte un lien entre le mécanisme financier et le mécanisme technologique (niveau de financement : partiel, total...).

### Le volet « renforcement des capacités ».

Ce volet profite surtout aux PMA. Si ce renforcement ne leur est pas permis, ceux-ci ne peuvent accéder ni au financement, ni à l'appropriation ou à l'internalisation de la technologie. A Marrakech, il y aura une avancée majeure : c'est la mise en place du comité de Paris pour le renforcement des capacités avec un mandat et un plan de travail jusqu'à 2020.

En conclusion, le conférencier devait préciser que l'Accord de Paris était conçu pour entrer en vigueur en 2020. Or, il se trouve qu'il entre en vigueur de manière précoce (le 4 novembre 2016).

Toutefois, l'hypothèse de l'entrée en vigueur en 2020 impose aux Parties d'agir par agenda d'action : augmentation de l'ambition et établir l'agenda d'action qui consiste en la mobilisation de l'ensemble des acteurs (Étatiques et non-Étatiques) collectivités territoriales, Etats fédérés , Gouvernements et pouvoirs locaux et infranationaux, banques, entreprises, etc...) pour la transition énergétique, l'accélération de l'action climatique et la mise en place d'instruments de financement adéquats pour cette transition énergétique.

C'est à Paris aussi qu'il a été décidé de mettre en place, parallèlement aux négociations dans lesquelles sont engagés les États, ce qu'on appelle le (Global action agenda) « Le programme d'action climatique mondial » où on retrouve tous ces acteurs (acteurs non-Étatiques dans tous les domaines avec tous les représentants des Etats 'acteurs étatiques').

Pour la première fois dans l'histoire des négociations sur le climat, la réunion de ces deux parties aura lieu, et elle aura lieu à Marrakech.

**Contribution de Jean Jouzel à la Conférence-débat : Territoires et changement climatique** (Voir encadré dans la page 17)

## Réchauffement climatique : du diagnostic à l'action



« Si rien n'est fait pour réduire l'effet de serre lié aux activités humaines, nous irons à la fin de ce siècle vers un réchauffement moyen supérieur à 4°C par rapport à l'ère préindustrielle qui se poursuivrait au-delà... »

C'est en ces termes alarmistes que le Professeur Jean Jouzel, membre du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a commencé son intervention à cette conférence sur « Les territoires et les changements climatiques ».

En appui à ces craintes, les conclusions tirées des rapports du GIEC et des groupes de travail (I sur les éléments scientifiques, II sur l'adaptation et la vulnérabilité et III relatif à l'atténuation) complétés d'un rapport de synthèse confirment la certitude sur un réchauffement sans précédent et que « les 30 dernières années constituent la période de 30 ans la plus chaude qu'ait connue l'hémisphère nord depuis 1400 ans », avec un record enregistré au cours des trois dernières années consécutives, 2014, 2015 et 2016, en partie à cause d'un événement El Nino très marqué ».

D'autres phénomènes météorologiques et climatiques externes, des épisodes de fortes précipitations, des cyclones tropicaux intenses, des vagues de chaleur en augmentation de fréquence...aggravent le phénomène du réchauffement climatique.

Cet état de choses se trouve aggravé davantage par l'apport en énergie attribué au réchauffement océanique (plus de 90 % de l'énergie accumulée entre 1971 et 2010 au sein du système climatique), la fonte accélérée des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique, particulièrement entre 2002 et 2011, la diminution de l'épaisseur du manteau neigeux de l'hémisphère nord et la hausse du niveau moyen des mers qui a atteint, en moyenne globale, 19 cm, à un rythme supérieur à celui des deux derniers millénaires et qu'accentue encore l'expansion thermique des océans.

Sur le chapitre des causes de ces chan-

gements climatiques, le Professeur Jouzel cite le « forçage radiatif » lié à la mondialisation progressive d'un certain modèle d'activités humaines qui sont responsables de la modification du bilan énergétique de la Terre.

En conséquence, les émissions des GES tels que le dioxyde de carbone, le CO<sub>2</sub>, le méthane, le CH<sub>4</sub>, l'oxyde nitreux, le N<sub>2</sub>O et les hydrocarbures halogénés font partie de ces facteurs liés à la mondialisation progressive des activités de l'homme ayant pour base le modèle de développement axé sur les énergies fossiles et auquel on impute la responsabilité principale du réchauffement observé depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle.

Quant aux impacts des changements climatiques, le conférencier affirme qu'ils affectent les systèmes naturels et humains à travers l'ensemble des continents et des océans, modifient les systèmes hydrologiques, altèrent la qualité et la quantité des ressources en eau et modifient également la répartition géographique, les activités saisonnières, les caractéristiques migratoires, l'abondance et les interactions entre nombreuses espèces terrestres, d'eau douce et marines, en réponse au changement climatique en cours.

A travers plusieurs scénarios, une constante est à retenir : le dérèglement climatique provoquera un réchauffement supplémentaire, aussi bien de la surface terrestre proprement dite que de la surface des océans, un changement de précipitations non-uniformes et une planète plus difficile à vivre du fait de la fréquence attendue des phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, ouragans, précipitations extrêmes et inondations en zones côtières...), une extinction accélérée des espèces causée par la rapidité du changement climatique..

Les projections inquiétantes imposent aux participants à la Conférence de Marrakach (COP 22) de consolider le contenu de l'accord de Paris qui a introduit la possibilité de limiter le réchauffement climatique à long terme à 2° C par rapport au climat préindustriel. Ici, la responsabilité des Parties se trouve engagée, non pas uniquement pour le présent, mais également pour l'avenir de la communauté internationale.

*Propos recueillis par A. El Bouhali*

**Contribution de Abdelkader Kaioua à la Conférence-débat : Territoires et changement climatique** (Voir encadré danpage 17)

## L'importance du rôle des acteurs et des territoires en matière d'adaptation aux changements climatiques

Dans sa communication, l'importance du rôle des acteurs et des territoires en matière d'adaptation aux changements climatiques est un axe fondamental en matière de résilience et de résistance aux changements climatiques qui constituent un défi planétaire majeur.

Conscient de cette situation, le Maroc a signé en 1992 la CCNUCC et depuis cette date, il participe à un processus de préparation du pays aux impacts de ce changement à travers des stratégies sectorielles et ministérielles diverses. Il rappelle à cet effet que ce défi concerne l'Etat, les différents acteurs infranationaux, les particuliers et doit commander toutes les politiques publiques.

Sur le plan méthodologique, l'action doit être encadrée par 2 démarches :

-la première vise à mettre en place un dispositif de vigilance climatique régional et national pour mieux gérer les risques climatiques. L'on doit saisir cette opportunité pour maîtriser et développer les structures et les actions pour un développement durable. Ceci permettra d'intégrer la dimension des changements climatiques parmi les priorités et la maîtrise des connaissances sur les vulnérabilités des différents territoires. C'est l'aspect « identification des points de vulnérabilités ».

-la deuxième concerne l'encadrement de la gouvernance des territoires. Celle-ci se décline en diverses actions d'encadrement au niveau global, à travers la prise en considération des répercussions climatiques sur la politique de l'eau, les énergies renouvelables, etc.

En appréciation d'ensemble, le conférencier estime que l'aménagement du territoire nous permet une démarche pertinente pour décliner toutes les politiques nécessaires de lutte contre les changements climatiques.

Deux axes principaux de l'action de l'Etat marocain aiguillent les politiques publiques:

-Le débat national sur l'aménagement du territoire (enclenché depuis les années 90) d'une part,

-L' adoption de la charte nationale de l'aménagement du territoire et du schéma national de l'aménagement du territoire d'autre part.

Inspirée par ces deux instruments, la politique gouvernementale s'est livrée tout d'abord à un travail d'identification des territoires sensibles et a adopté la loi sur le littoral (2015), parallèle-



ment aux projets de préservation et de sauvegarde des oasis (Tafilalet et Draâ) et le financement de projets de lutte contre les répercussions des changements climatiques sur les montagnes et le monde rural à travers le Fonds de Développement Régional.

L'adoption de ces instruments, en inspiration de la Constitution marocaine de 2011 qui consacre le droit à un environnement sain, vise à préparer le territoire à la résilience et la résistance aux changements climatiques.

Pour cela, le Professeur KAIWA recommande :

- d'inscrire le risque climatique dans le projet de loi sur l'aménagement du territoire,

- la responsabilisation des acteurs et des élus qui ont cette charge de l'A.T en vertu des textes sur la régionalisation avancée qui attribuent l'élaboration des documents de l'urbanisme aux régions, et ce, à travers la formation aux missions de développement durable,

- le développement des expertises nationales en matière d'éco-construction,

- l'adoption de plans territoriaux du climat au niveau des régions,...

Avant de conclure son intervention, le conférencier s'est penché sur le cas de la ville de Casablanca en livrant un certain nombre de projections sur le futur de cette ville cosmopolite qui dispose, à son avis, d'un schéma directeur qui tient compte des changements climatiques et qui est en avance comparativement avec d'autres ville africaines de la même dimension. Ainsi, cette ville dont la population est estimée à 3,6 millions d'habitants en 2014 en comptera 5 millions en 2030. A cet effet, et pour faire face à cette explosion démographiques, 25000 hectares seront ouverts à l'urbanisation dans la perspective d'accompagner les transformations des activités et de l'urbanisation de cette ville qui enregistre une grande vulnérabilité aux inondations et à l'érosion côtière et des suites du réchauffement climatique.

*Propos recueillis par A. El Bouhali*



## COP22 / Compétences Maroco-Canadiennes

# Le Forum des Compétences Canado-Marocaines (FCCM) en mode Action à la COP22

**D**ans le Cadre de ses objectifs, le Forum des Compétences Canado-Marocaines (FCCM) dépêche une délégation à la COP22 de Marrakech composée de Professeurs, chercheurs, hommes d'affaire et acteurs associatifs.

Le but de cette participation à cette manifestation d'envergure planétaire est 1) de sensibiliser la partie marocaine au rôle que peut jouer les spécialistes canadiens d'origine marocaine dans la mise en place de projets conjoints (entre le Canada et le Maroc) dans les domaines de l'environnement et de la lutte contre les changements climatique et 2) de souligner que les membres de cette diaspora peuvent être des facilitateurs pour le transfert technologique à fort potentiel du Québec vers le Maroc.

Cette délégation est composée aussi de chercheurs inventeurs qui innovent dans les domaines de réduction du carbone et de valorisation des énergies renouvelables.

Dans ce cadre Le FCCM organisera un Side Event le 16 Novembre de 15h00 à 16h30 à la salle « Oum Errabia » à la Zone verte de la COP22 sous forme de deux panels dont les détails sont joints :

### 1. Le rôle de l'Innovation dans la réduction de l'impact des changements climatiques.

15h à 15h45 -

- Pr Jamal Chaouki : Chef de département Génie chimique École Polytechnique de Montréal, Président de la chaire Total;

- Dr Said Samih, Post docteur à l'École Polytechnique

de Montréal, (Inventeur)

- Dr Mustapha Lemrini: Université de Trois Rivières au Canada, entrepreneur en développement durable.

- Abdellah Azzimani : Chercheur, Doctorant à l'École Polytechnique de Montréal, (Inventeur)

- Badreddine Filali Baba : Ingénieur, consultant, Ex Vice-Président Holcim Canada.

### 2- Quelle place pour les compétences résidant à l'étranger en matière d'accompagnement de leurs pays d'origines face aux changements climatiques ?

15h45 à 16h30

- Abdelaadim EL Hanchi : Président du Forum des compétences Canado-Marocaines / Président Leadership Plus

- Dr Abderrahman EL Fouladi, chercheur dans le domaine de la climatologie, Directeur de GÉO PLANÈTE SOLUTIONS Enr.

- Dr Bouchra M'Zali : Professeur à l'Université du Québec à Montréal, chaire Développement durable

- Hassan Bendahman : Ancien cadre du PNUE; consultant auprès des Nations Unies dans le domaine climat et environnement.

- Fatiha Chandad : Vice Doyen Pharmacie Dentaire à l'Université Laval, Directrice Groupe de recherche en écologie buccale, Présidente de l'Association Marocaine à Québec

Les résultats attendus de ces deux panels sont de :

- Présenter des résultats des recherches et innovations réalisées par des compétences marocaines résidentes au Québec.

- Sensibiliser les compétences Canado-Marocaines sur leurs rôles d'accompagnements de leurs pays d'origines face aux changements climatiques.

- Nouer des contacts avec les milieux académiques et d'affaire spécialisés du domaine de l'environnement dans le pays d'origine.

Contact et information :

**Abdelaadim EL HANCHI,**  
Président du FCCM

E-mail :

abil1964@gmail.com



FORUM  
DES COMPÉTENCES  
CANADO-MAROCAINES



MARRAKECH  
COP22|2016|CMP12  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC



الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين  
بالخارج وشؤون الهجرة  
Министерство по делам  
граждан Марокко в  
иностранстве  
Ministère Chargé des Marocains Résidant  
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

## Forum des Compétences Canado-Marocaines (FCCM) avec le soutien du Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration

### Organise

### Side Event en Marge de la COP22 à Marrakech

### L'événement sera sous forme de deux panels :

- 1- Le rôle de l'Innovation dans la réduction de l'impact des changements climatiques.
- 2- Quelle place pour les compétences résidant à l'étranger en matière d'accompagnement de leurs pays d'origines face aux changements climatiques



**Date : le 16 Novembre de 15h à 16h30**  
**Lieu : Zone Verte, salle « Oum Errabia »,**  
**Bab Ighli, Marrakech**



## L'Association Marocaine de Toronto et la Fondation Canadienne des Relations Raciales unissent leurs forces: L'Ambassade de la Jeunesse

**A** lors que le gouvernement canadien vient de mettre sur pied un Conseil de la Jeunesse du Premier ministre canadien, de jeunes conseillers qui seront consultés sur des questions nationales telles que l'emploi, l'éducation, les changements climatiques, la Fondation Canadienne des Relations Raciales (FCRR), le principal organisme du pays à se consacrer à l'élimination du racisme et toutes les formes de discrimination raciale dans la société canadienne, met en avant les jeunes canadiens en organisant la première

Conférence Nationale par la Fondation, conjointement avec l'Association Marocaine de Toronto (AMDT). Le choix d'AMDT n'est pas fortuit. Partenaire direct de la fondation et ayant partagé les mêmes valeurs inclusives lors de la conférence sur le Vivre ensemble tenue à Montréal en 2015, l'association marocaine joint encore une fois sa voix à celle de la fondation afin d'inciter les jeunes, décideurs du Canada de demain : « Nous travaillons conjointement afin de représenter les Marocains et surtout la communauté musulmane, comme nous l'a déclaré M. Faouzi Metouilli, Président de l'Association, et aussi pour encourager les jeunes canadiens à faire progresser le multiculturalisme, la diversité et l'inclusion dans notre pays et ceci dans le Cadre du programme L'Ambassade De La Jeunesse».

Les sujets les plus dominants de cette conférence seront le Canada au-delà de 2017, le racisme au Canada et l'intégration des réfugiés : « A l'orée du 150<sup>ème</sup> anniversaire du Canada, ajoute M. Metouilli, les problèmes liés au racisme, à l'inclusion et aux valeurs canadiennes continuent de se poser avec acuité. La FCRR rapproche divers

groupes de notre société par l'entremise d'exposés interactifs et de séances en petits groupes au cours desquelles nous discuterons des défis et des promesses que nous réserve l'avenir ».

Les deux institutions ont convié à cet effet des étudiants âgés de 18 à 25 ans, de toutes origines, qui partagent le « désir de faire progresser le multiculturalisme, la diversité et l'inclusion au Canada ».

Les étudiants sélectionnés prendront part à l'intégralité de la Conférence, tous frais payés, et œuvreront ensemble sous la direction d'experts renommés et représenteront activement la jeunesse canadienne dans différents ateliers, présentations et autres événements de la Conférence.

L'évènement majeur auquel participeront les jeunes sélectionnés pour ce programme sera un Café Découverte où des petits groupes réunis autour de tables thématiques alimentent des dialogues et interagissent autour d'un thème commun, celui de l'inclusion. Les jeunes animeront ces discussions et rendront compte des idées qui ont été soulevées. L'implication des jeunes dans ce projet

Outre la participation à l'intégralité de la Conférence, les jeunes seront appelés à assister et à participer à une téléconférence, toujours dans le cadre de leur engagement dans ledit projet.

La Fondation a démarré ses activités en novembre 1997 dans le but de pallier l'injustice raciale du gouvernement canadien à laquelle ont été exposés les Canadiens japonais pendant et après la seconde guerre mondiale, à cause de conflits de guerre.

Par Mouna ACHIRI (Source : [lopinion.ma](http://lopinion.ma))



# ADIEU L'AMI

**A**bdellatif Bouhid évolua dans l'industrie du transport aérien (1972-1987) avec les compagnies TWA, British Caledonian, Saudi Airlines et surtout Royal Air Maroc (RAM) pour le compte de laquelle il fut chef d'escale à Montréal.

Installé définitivement au Canada en 1983, il fit des études de droit, quitta l'industrie aérienne et entame une carrière de conseiller en droit International (1994-2010) d'abord dans un cabinet privé puis ensuite auprès de l'ONU en Suisse et en Hollande avant d'être nommé Leader du groupe de recherche du Tribunal International Criminel du Rwanda en Tanzanie.

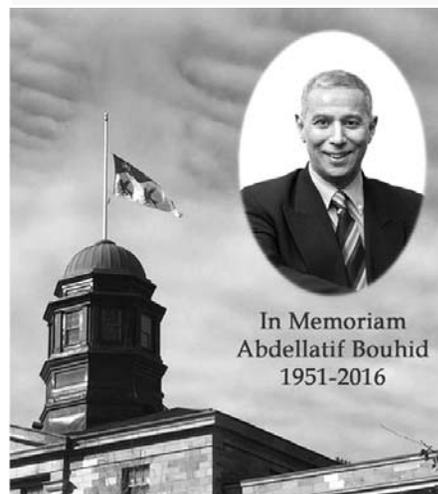
C'est en 2003, au retour d'un séjour en Tanzanie, qu'il fut diagnostiqué porteur de tumeurs cancéreuses. Commença alors une lutte contre le mal où tout au long des 13 années d'hospitalisation, de séances de chimiothérapie et de radio-

thérapie, il garda toujours le sourire et l'Amour de l'accumulation des connaissances et du savoir. Et c'est ainsi que malgré le cancer qui le rongea, il décrocha un certificat en "International Criminal Law" à l'Université di Teramo en Italie (2004), un MBA en Business Education à la Nyenrode Business University à Breukelen aux Pays Bas (2011).

Il devait terminer ses études en octobre 2016 pour l'obtention d'un diplôme en Études Supérieures Spécialisées en Gestion de l'Aviation, à l'Université McGill à Montréal. Le cancer l'emporta le 30 septembre 2016... Sans avoir le dernier mot : Car l'Université McGill a décidé de lui délivrer son diplôme à titre posthume et de mettre les drapeaux en berne le 1<sup>er</sup> novembre 2016 (Voir photo).

Adieu l'Ami ? Non ! Ce n'est qu'un Au revoir ... À bientôt !

**Ci-dessous un hommage rendu par un membre de la famille de notre ami :**



**Chacun, à sa façon, considère qu'il était un grand homme...**

**Abdellatif Bouhid, l'homme au sourire éternel.** Ce sourire qui l'a accompagné toute sa vie. Oui, toute sa vie. Ce sourire qui l'a toujours aidé à cacher ses propres peines et souffrances afin d'encourager les autres à surmonter les leurs.

**1951-2016**

**Adorable :** il était l'adoré de tous et de toutes. Personne ne pouvait demeurer indifférent suite à sa rencontre. Petits et grands souhaitaient toujours le revoir.

**Beau :** nul ne pouvait dire le contraire. La maladie a peut-être arraché un peu à sa beauté physique. Par contre, sa beauté intérieure est demeurée une parmi toutes ses multiples qualités.

**Déterminé :** il a adoré la vie. Il a combattu la maladie pendant quatorze années! Rare les personnes capables de résister à la souffrance, continuer de garder espoir, et surtout, croire fermement à un meilleur jour le lendemain.

**Élégant :** ses paroles, ses gestes et ses intentions en ont témoigné à travers les décennies, à travers les continents qu'il a traversés et par les souvenirs de ceux qui l'ont rencontré.

**Loyal :** citoyen, père, mari, frère, ami, oncle, fils, avocat, collègue... Jamais, il n'a oublié ses origines, son passé... toujours authentique.

**Logique :** unanimement reconnu pour ses capacités d'analyser logiquement la vie. Cette analyse unique choquait et plaisait à la fois.

**Aidant :** il a aimé aider les autres. Il a aidé sans compter. Il a donné. Il a partagé son savoir sans limite. Il a partagé ses expériences. Il a donné des conseils. Il a coaché. Il a enseigné. Il a dédramatisé. Il a encouragé. Il a écouté. Il a parlé. Il a fait rire.

**Tolérant :** empathique avec un esprit érudit, large, ouvert, positif et toujours tourné vers le futur.

**Instruit :** jusqu'à son dernier souffle, il parlait encore de ses projets qu'il comptait accomplir. Ces projets qui étaient uniques car il était un homme unique! Ses projets n'avaient rien de commun avec les projets d'autrui; les projets d'immigrés. Le rêve de faire fortune n'a jamais été le sien. Sa détermination n'a jamais cessé de résider dans l'accumulation du savoir. D'ailleurs, passer du temps en sa compagnie ressemblait à passer un après-midi dans une bibliothèque tout en explorant ses richesses.

**Formidable :** c'était absolument formidable de l'avoir connu et côtoyé. Certes, l'absence de son sourire demeurera toujours pénible.

Que dieu l'accueille chez lui dans sa miséricorde pour le très peu de péchés qu'il a peut-être pu commettre car dans toute sa perfection, l'humain demeure imparfait. Nous demandons donc à Dieu de lui pardonner tous ses péchés et de lui ouvrir les portes du Paradis éternel.

# PRATIQUEZ LE SPORT DU TIR À LA CIBLE

Cours canadien de sécurité dans  
le maniement des armes à feu à  
autorisation restreinte - **CCSMAFAR**

Pour le tir récréatif ou pour les  
emplois qui exigent le port d'arme

**Coût : 80 \$**  
matériel inclus

Tél. : 514 252-3056  
Sans frais : 1 888 514-7847

**[www.fqtir.qc.ca](http://www.fqtir.qc.ca)**

Fédération ●●●  
Québécoise de Tir